



SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2016

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016 750
2. Budget 2017, planification financière 2017 - 2020 et confirmation du mandat de révision des comptes 752
3. Réponse au postulat de Mme Laude-Camille Chanton portant sur l'amélioration des conditions de dépouillement pour les élections communales, cantonales et fédérales 778
4. Divers 782

--



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
En cette date du 12 décembre, permettez-moi de vous saluer chaleureusement et d'ouvrir officiellement la 20^{ème} et dernière séance du Conseil général de la législature.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de Monsieur Gérald Gay-des-Combes, Chef du service « Finances et Gestion » ;
- de Mme Laurence Aupetit, Responsable de la salle ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public

La convocation vous ayant été adressée le 12 novembre 2016, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais conformément à l'article 3 de notre Règlement.

Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire pour l'appel nominatif.

Présents : 45 Conseillers généraux.

Excusés : Bernasconi Daniel, Bonnard Michel, Chanton Laude-Camille, Delacoste Lou-Janvier, Dias Ribeiro Antonio-Serge, Henden Turan, Jordan Guillaume, Maret Loïc, Martinet Mélina, Nanchen François, Ostrini Samuel, Payet Cédric, Schaller Flavien.

Il y a 13 Conseillers généraux excusés, 2 qui arriveront en cours de séance, nous sommes donc pour l'instant 45. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer. J'excuse l'absence pour la Municipalité de Monsieur Christian Multone Conseiller municipal en charge du dicastère des Affaires sociales, du 3^{ème} Age et de la Santé. Il nous rejoindra peut-être en cours de séance.

Voici quelques communications du Bureau :

- Pour pouvoir vous connecter au wifi, je vous donne le mot de passe « crochetan 1870 » tout en minuscules et en un seul mot.
- La Chancellerie a envoyé un formulaire à tous les futurs Conseillers généraux de la législature 2017-2020 afin de récolter leurs différentes coordonnées. Il y a seulement 21 personnes qui ont retourné ce document à l'heure actuelle. Merci donc de penser à retourner ce formulaire dans les plus brefs délais et merci également aux Chefs de groupe de faire suivre cette information à l'interne de leur parti pour les nouveaux élus.



- Madame Christelle Lovisa Conseillère générale PLR et scrutatrice au sein du bureau du Conseil Général, nous rejoindra en cours de soirée. Pour la remplacer, Monsieur Fabian Lovisa, également Conseiller général PLR, a pris sa place et officiera comme scrutateur au cours de cette séance.
- Comme vous avez certainement pu le constater, un problème informatique a touché l'extranet du Conseil Général durant plusieurs jours et nous nous en excusons. Il a aujourd'hui été résolu, grâce à l'intervention du service informatique de la commune que nous remercions d'ailleurs pour leur travail. Pour qu'un tel problème ne se reproduise pas, un nouveau système sera mis en place pour la prochaine législature.
- Le bureau du Conseil Général a reçu en date du 15 novembre 2016, un courrier de Monsieur Jeff Pencherek Conseiller général pour l'Entente pour Monthey et je vous en donne connaissance :

« Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, lors de la séance du Conseil Général du 7 novembre dernier, j'ai posé une question à Monsieur Cottet chef du dicastère Travaux Publics, Mobilité & Environnement relative à la justification de l'existence de zones différenciées, à 20 et à 30 km/h dans le Centre-ville. Monsieur Cottet a annoncé ne pas prévoir d'y répondre avant la prochaine législature. Par la présente, compte tenu du caractère limité de cette question et de la fin de l'actuelle législature, je vous remercie de bien vouloir faire en sorte que je reçoive une réponse cette année encore, lors de la prochaine et dernière séance du Conseil Général ou, à défaut, par courrier électronique ou postal. Je reste à votre disposition et, en vous remerciant par avance de votre soutien, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, mes salutations distinguées. Jeff Pencherek ».

Le Bureau apporte la réponse suivante à Monsieur Jeff Pencherek :

- L'ordre du jour définitif de la séance de ce soir a été approuvé par le Bureau en date du 2 novembre 2016 et par le Conseil municipal en date du 7 novembre 2016 ;
- Votre question est donc intervenue après l'approbation de l'ordre du jour par le Bureau du Conseil général et le Conseil municipal ;
- Conformément à l'article 35 de notre Règlement, la réponse à une question posée par un Conseiller général est donnée lors d'une séance du Législatif et non par courrier électronique ou postal comme vous le suggérez ;
- Au même titre que la question posée par Monsieur David Puipe lors de cette séance du 7 novembre 2016 portant sur le contrôle de l'encaissement auprès de la Société Novapark S.A., votre question, Monsieur Pencherek, a été transmise à la Chancellerie pour que la procédure suive son cours, d'une part auprès du Conseil municipal et d'autre part auprès du Service chargé de préparer la réponse ;
- Vu que l'ordre du jour était déjà approuvé et vu le délai extrêmement court entre ces deux dernières séances du Conseil général, la réponse à cette question ne sera pas apportée ce soir mais sera transmise au



prochain Bureau pour son suivi. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Chers collègues, souhaitez-vous vous exprimer concernant ces points ?

Si tel n'est pas le cas, nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016. Est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes de modifications ? Ce n'est pas le cas. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Aucune.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016 est donc accepté à l'unanimité des membres présents.

Je tiens à remercier notre secrétaire, Madame Carla Gex, pour son excellent travail. Ce procès-verbal ainsi que les différents rapports seront, comme d'habitude, publiés sur le site Internet de la Ville de Monthey. Nous passons maintenant au point

2. Budget 2017, planification financière 2017 - 2020 et confirmation du mandat de révision des comptes

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Concernant ce point, le Conseil municipal a rédigé un message daté du 7 novembre 2016 et figurant à l'intérieur du fascicule du budget 2017. Accompagné de la planification financière 2017-2020, nous avons reçu ce document le 12 novembre dernier. Il s'agira de nos documents de référence. La Commission de Gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux, et j'en profite pour remercier ses membres pour leur excellent travail.

Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à l'étude du budget et enfin au vote :

- de l'approbation du budget 2017 et si vous autorisez le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique,
- du coefficient d'impôts,
- et finalement, du taux d'indexation.

Madame et Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Nicolas Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le groupe PLR a examiné minutieusement le budget 2017 ainsi que la planification financière 2017-2020. Il a également porté une attention toute particulière au rapport de la Commission de Gestion que nous remercions pour son travail. Comme mentionné par le Conseil Municipal, le budget 2017 est à nouveau marqué par une stabilité des comptes de fonctionnement et des investissements par rapport au budget 2016. Il a également diminué le déficit de l'exercice d'environ 1,5 million de francs par un examen détaillé des charges et des revenus de fonctionnement. Les amortissements, qui doivent être impérativement d'une valeur de 10 % de la valeur résiduelle du patrimoine administratif, atteignent 12,8 millions de francs, en augmentation de 681'000 francs par rapport au budget précédent, ils augmenteront



inévitablement compte tenu de l'important programme d'investissements prévus dans la planification financière. Le budget dégage un déficit de 1,6 million de francs et les futurs investissements d'environ 21,1 millions de francs ne seront pas couverts par la marge d'autofinancement se portant à 11 millions de francs. La ville de Monthey est dans un cycle d'investissement massif, environ 20 millions par année jusqu'en 2020. La lecture du document « planification financière » doit nous rendre attentifs sur le fait que la marge d'autofinancement continuera de se détériorer, alors que les amortissements minimums obligatoires prendront l'ascenseur. L'endettement net de notre commune se verra doubler pour être projeté à plus de 100 millions en 2020. Il faudra donc attendre 2021 pour entamer une politique de frein à l'endettement et une réduction de la dette communale. Nous remercions la Municipalité pour l'élaboration de ce budget 2017. Nous encourageons vivement le nouvel exécutif à effectuer un contrôle strict des dépenses de fonctionnement, fixer au mieux les priorités des futurs investissements, tout en restant attentifs sur les événements externes, tels que la réforme sur l'imposition des entreprises III. Nous interviendrons, si nécessaire, sur certains points lors de la lecture de détail du budget, et nous soutiendrons l'amendement proposé par la COGEST. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière et approuvera le maintien du coefficient d'impôt à 1.20 et le barème d'indexation à 160. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Chef de groupe. Je profite de saluer l'arrivée de Mesdames Christelle Lovisa et Fabienne Rime, nous sommes donc 47 à l'heure actuelle. Je passe la parole à Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Joahnn Woeffray (PDC)

Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président du Conseil Municipal, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe DC s'est livré une ultime fois, dans cette législature 2013-2016, à l'étude du budget. Et le moins que l'on puisse dire de l'exercice 2017, c'est qu'il présente une troublante ressemblance à celui de 2016. Lui-même étrangement similaire à 2015... lui-même... j'arrête là, vous voyez certainement où je veux en venir. En effet, la période législative qui prend fin aura vu s'enchaîner les comptes et les budgets avec une régularité toute métronomique. Et de voir, une fois encore, se répéter le schéma : budget déficitaire, investissements lacunaires, et comptes dans le vert. Alors, défaut d'audace, voire d'ambitions diront certains, manque d'anticipation jugeront d'autres ? Nous préférons, à l'aube d'un nouveau cycle, saluer ici la municipalité pour la bonne tenue du ménage communal. En chiffres, et pour faire court vu qu'ils ont déjà été largement commentés par mes préopinants, je ne soulignerai, non pas un poste du budget, mais de la planification financière, à savoir l'évolution des rentrées fiscales en vue, à l'horizon 2019, de l'introduction de la RIE III, dont le Conseil d'Etat a récemment esquissé les premiers contours. Le processus est encore long, et promis à quelques modifications, mais les 3 à 4 millions de manque à gagner annoncés depuis longtemps semblent être réalistes. Il faudra dès lors apprendre à vivre sans. Charge à la nouvelle équipe municipale de mettre à profit ces deux prochaines années pour explorer de nouvelles voies afin de combler ce vide. Nous avons pris connaissance, dans notre examen, du message de la COGEST. Commission de Gestion dont nous tenons à saluer la qualité du travail,



ainsi que la pertinence des questions posées, dans le présent rapport d'une part, mais aussi tout au long de ces quatre années. Le groupe DC se ralliera, bien entendu, à sa proposition d'amendement. Tout comme il acceptera le présent budget. A la fin de cette entrée en matière, je voulais profiter de la tribune qui m'est donnée pour remercier, au nom du groupe, le bureau du Conseil Général pour son excellente collaboration et d'une manière plus personnelle de souhaiter à notre Président, un plein succès dans sa nouvelle fonction. Merci de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Chef de groupe. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Notre groupe a analysé avec attention le budget 2017 et la planification financière 2017-2020. Nous constatons, à l'instar de la COGEST, que nous remercions au passage pour son travail, que le budget 2017 est assez similaire à celui de 2016. Si les tendances paraissent semblables, certains choix d'investissements pour 2017 nous interpellent. Du reste, notre groupe y reviendra lors de la discussion de détails. En ce qui concerne la planification financière de 2017-2020, nous sommes d'accord avec la COGEST pour dire que la marge d'autofinancement projetée pour 2020 peut susciter quelques inquiétudes. Mais, nous ne pouvons, nous empêcher de constater que ces inquiétudes étaient déjà d'actualité lors de la planification financière de 2013-2016, puisque la marge d'autofinancement prévue pour 2015 aurait dû être d'environ 6 millions alors qu'au bout du compte elle s'est montée à 14 millions sept cent milles francs. Soit un peu plus du double de ce qui avait été planifié. Sachant qu'il est fort probable que pour les années à venir, nous ne réaliserons pas non plus la totalité des investissements planifiés, et qu'à l'heure actuelle notre dette par habitant, de même que notre fortune sont bonnes, selon les indicateurs financiers cantonaux, nous pensons, comme notre Président de Commune, que nous pourrions assumer, pour le moins, les investissements que nous considérons comme indispensables. Cela implique évidemment ainsi que le demande la COGEST qu'une priorisation des investissements, quelle que soit, leur importance, soit effectuée avec clairvoyance.

Or ces dernières années, nous avons investi des millions pour : la Petite Ceinture, les fondations du M-Central, dont une grande partie des commerces sont vides, le parc de la Torma, les serres communales, un couvert qui est en réalité un pavillon.

Et nous n'avons toujours pas d'EMS et de foyer de jour répondant aux besoins, de caserne des pompiers, de nouvelle piscine, de Mabilion V. Et nous n'avons plus de Publicar et toujours rien pour le remplacer. Alors comme déjà dit à maintes reprises, lorsque l'on compare les investissements qui ont été effectués ces dernières années et les besoins que nous qualifierions de basiques, c'est surtout s'agissant des priorités fixées par le Conseil Municipal que nous avons des inquiétudes. Nous resterons donc très attentifs, comme nous l'avons toujours été, lors de l'étude des budgets futurs, et nous proposerons déjà ce soir des amendements. Pour ce qui est du reste, le groupe Gauche Plurielle se rallie à la proposition d'amendement de la Commission de Gestion et acceptera le budget. Nous nous prononcerons également pour le maintien du coefficient d'impôt à 1.20 et du barème d'indexation à 160. Je vous remercie pour votre attention.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame la Cheffe de groupe. Je passe la parole à Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Chers Présidents, chers Municipaux, estimés collègues,
Notre groupe a pris connaissance des dossiers relatifs au budget 2017. Comme depuis maintenant 4 ans, il entrera en matière et acceptera le budget mais ... car il y a un mais, notre groupe attend de la part de la nouvelle équipe municipale, une approche plus précise et juste de la planification financière. On ne peut pas promettre, chaque année dans le budget, des investissements à la hauteur de 20 millions ou plus et, à chaque fois, ne réaliser que la moitié voire moins, des investissements programmés. Nous sommes bien conscients que budgets et planifications financières tombent chaque année en décembre mais ceux-ci, ne devraient pas pour autant constituer une « liste au Père-Noël » de la Municipalité ! Cette planification à vue ne nous convient pas. Nous aimerions qu'il ressorte des budgets une priorisation des investissements plus pointue et en adéquation avec nos moyens financiers réels. Comme vous le savez, ces grossières imprécisions prévisionnelles comptables posent une base tronquée sur les bilans successifs en raison de la règle des 10 %. Cette inadéquation entre le « fantasme » et le réalisable, qu'on pourrait aisément associer à de l'enfumage, nous espérons vivement que la nouvelle équipe de l'exécutif la corrige dès l'an prochain. En attendant, nous acceptons d'entrer en matière sur le budget en nous gardant le droit d'intervenir à l'endroit de différents postes de coût. Merci de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Chef de groupe. Monsieur le Président de la Commission de Gestion, vous avez la parole.

Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la Commission de Gestion

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président du Conseil Municipal, Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Nous voilà donc arrivés au terme de cette législature avec l'étude de ce budget 2017. Le budget tient compte d'un coefficient d'impôt inchangé à 1.20 ainsi que du barème d'indexation à 160. Globalement, la Commission de Gestion salue ce budget. Ceci d'autant plus que la marge de manœuvre de la Municipalité est relativement limitée, 70 à 80 % des charges étant déterminées par des subventions acquises. Le Canton procède actuellement à l'étude de ses tâches et de ses structures, ce qui pourrait avoir un impact extrêmement important dans le futur sur les finances communales. Pour 2017, le parlement a refusé la 2^{ème} étape appelée ETS II qui prévoyait un report massif des charges sur les communes.

Compte de fonctionnement : Pour le compte de fonctionnement, je mentionne deux éléments clés, l'excédent de charge de 1.6 millions de francs. Cet excédent est à relativiser car selon les informations données par la Municipalité, les investissements 2016 n'atteindront pas le volume budgété de 20 millions de francs. Qui dit moins de dépenses d'investissement en 2016 implique moins



d'amortissements pour 2017 et un excédent de charges en diminution. La marge d'autofinancement de 11.2 millions de francs est nettement en deçà de l'objectif de 1000 francs par habitant. Je dois aussi mentionner que si les futurs comptes 2017 confirment les chiffres présentés ce soir, les indicateurs financiers se rapportant au degré d'autofinancement et à la capacité d'autofinancement seront juste suffisants voire insuffisants. Toujours par rapport au compte de fonctionnement, les augmentations de charges se situent notamment, au niveau de la sécurité publique avec une hausse globale des coûts de fonctionnement de près 810'000 francs et de la prévoyance sociale avec une hausse de 310'000 francs. A noter que pour la sécurité publique, le découvert moyen selon les comptes 2013, 2014 et 2015 était de 4.6 millions de francs et qu'il atteint 5.8 millions de francs au budget 2017. Quand la commission parle de découvert dans son rapport, elle entend ici le résultat entre les charges et le revenu. Il ne s'agit pas d'une année extraordinaire mais ces coûts vont perdurer les prochaines années. La COGEST a pris note que la convention avec Collombey-Muraz concernant la police, prendra fin en 2018. Les prestations facturées sont apparemment déjà supérieures à la fourchette donnée par l'Etat du Valais (coût par policier), qui elle semble trop basse par rapport aux coûts effectifs réels. Dès lors, la prudence s'impose quant à une éventuelle augmentation des recettes liées à la participation des autres communes.

Compte des investissements : Les investissements nets se montent à 21.1 millions de francs. Ce chiffre très ambitieux, si nous nous référons à la moyenne des investissements réalisés de 16.5 millions de francs durant cette législature. Le découvert est de 9.9 millions de francs soit près de 10 millions. Un recours à l'emprunt sera nécessaire pour autant que tous les investissements soient réalisés. Je rappelle que la charge actuelle des intérêts passifs se monte à 2 % du total des charges de fonctionnement. C'est un montant, qui est important, bien que les taux d'intérêts soient très bas. Une dette reste toujours une dette.

Planification financière 2017 – 2020

Certains paramètres importants ont été pris en considération pour cette planification soit, la réforme de l'imposition des entreprises III. La marge d'autofinancement projetée est de 5.5 millions de francs pour 2019 et seulement à 5.2 millions de francs en 2020 avec une dette nette projetée de plus de 101 millions de francs en 2020 (contre 51 en 2016). Soit le double d'aujourd'hui. Il est évident que le rythme des investissements devra être revu ce qui implique une gestion encore plus stricte des dépenses de fonctionnement, une priorisation des investissements et de nouvelles sources de revenus. Pour ce qui est de RIE III, Le canton a enfin mis en consultation l'avant-projet de modification de la loi fiscale cantonale dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (appelé RIE III). Le taux du Canton du Valais prévu est de 15.61 %, et celui du Canton de Vaud de 13.79 %. Au-delà des nouveaux taux, ce qui est important pour notre région, c'est que les taux proposés permettent à notre tissu économique d'être concurrentiel par rapport à nos voisins vaudois. Suite à la lecture des comptes 2015, la COGEST a étudié de manière globale l'organisation et le fonctionnement de l'administration générale et des ressources humaines. La COGEST n'a pas jugé utile de faire un rapport séparé sur cet objet mais mentionne les points principaux abordés au chapitre 5 de son rapport. La COGEST remercie le service pour les efforts effectués à la demande de la Commission, notamment dans l'uniformisation des documents à disposition et pour la transparence relative aux informations fournies. Je constate que les quatre groupes du Conseil Général



acceptent l'entrée en matière et soutiennent l'amendement proposé par la Commission de Gestion. En conclusion, la commission, à l'unanimité des membres présents invite le Conseil Général, à accepter le budget tel que présenté, avec l'amendement proposé, et se prononce sur le maintien du coefficient d'impôts à 1.20 ainsi que du taux d'indexation à 160. Le rapporteur interviendra pour présenter l'amendement de la COGEST au compte des investissements. Je remercie mes collègues de la commission pour le travail accompli, le rapporteur pour sa patience, les Municipaux et les services de l'administration pour la qualité des réponses reçues et bien sûr, Monsieur le Président du Conseil Municipal. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président de la Commission de Gestion. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Quelques chiffres viennent d'être rappelés par Monsieur Fracheboud. Le budget dégage un déficit de 1,6 million francs une marge d'autofinancement d'un peu plus de 11 millions. Un crédit d'investissement de l'ordre de 21 millions pour cette année 2017. Je reprendrai les termes des différents intervenants. Monsieur Défago parle de stabilité, Monsieur Woeffray de troublantes similitudes avec le dernier budget, Madame Franz de budget similaire et Monsieur Raboud fait une comparaison avec les anciens budgets.

Il est vrai que nous sommes dans la ligne que nous nous sommes fixés depuis quelques années, soit des investissements importants, disproportionnés j'y reviendrai par rapport à notre marge d'autofinancement, mais nécessaires. Nous savons qu'il y a des périodes cycliques dans les communes. Nous avons eu dans les années 1990-2000 des investissements budgétisés de l'ordre de 7 à 8 millions pour retrouver une stabilité financière. Aujourd'hui, nous avons une situation financière stable, qui est enviée par bons nombres d'autres communes et cela nous permet d'augmenter les investissements et de retrouver une situation préférable au niveau de nos infrastructures. J'y reviendrai dans le détail, lorsque vous interviendrez lors de la lecture du budget. L'avenir et la situation sont deux mots qui reviennent à plusieurs reprises dans vos propos. Je reprendrais les propos de Monsieur Raboud, la différence entre comptes et budgets. Il est vrai que dans le budget, nous prévoyons souvent des investissements que nous ne pouvons pas réaliser en cours d'année. Nous avons vu les dernières années, si je prends l'année passée nous avons fait 17 millions bruts d'investissements sur 14 millions d'investissements nets sur les 19 millions de francs projetés.

Alors que faire lorsque nous élaborons un budget ? Vous savez que cette année nous avons passé de 38 millions à 21 millions en recadrant, et en mettant les priorités sur les différents investissements, mais c'est un travail que nous effectuons. Pourquoi avons-nous des investissements de 21 millions dans les budgets et dans les comptes nous nous retrouvons avec des investissements de l'ordre de 12, 15, ou 17 millions ? C'est pour la simple et bonne raison que nous avons des problèmes de procédures, et cela nous ne pouvons pas le prévoir.

Madame Franz a raison, elle s'est penchée un peu plus longtemps sur la notion de priorités. Ces priorités nous les avons. Vous venez de les citer. Concernant l'EMS nous avons l'agrandissement de l'EMS, nous devons aller de l'avant. C'est une



procédure, il va y avoir une mise à l'enquête. Nous avons déjà des annonces d'opposition avant de mettre à l'enquête. Nous voyons que nous avons systématiquement des procédures.

Concernant le Mabillon V, l'ensemble du Conseil Municipal in corpore souhaite que ce dossier avance, le besoin de salles de classes ainsi que de salles de gym et de l'UAPE se font sentir bien évidemment. Pour l'instant, nous sommes toujours à la procédure du plan d'alignement qui, lui, est toujours au Tribunal Fédéral, ainsi qu'à la procédure du changement de zone qui lui se trouve toujours sur le bureau du Conseil d'Etat. Nous n'avons pas encore mis à l'enquête les bâtiments proprement dit. Pour vous démontrer les longueurs de procédures, nous n'avons pas encore mis à l'enquête les bâtiments proprement dits. Mais que faire ? Si tout à coup les opposants disent vouloir stopper la procédure à cet instant. Nous n'avons rien au budget. Vous allez me dire que nous pourrions venir devant vous au Conseil Général pour vous demander un crédit en cours d'exercice ?

En 2017, nous avons planifié un petit montant car nous restons persuadés que les procédures devraient se poursuivre et que de toutes manières il y a toujours les mises à l'enquête des bâtiments, mais il est toujours délicat, symboliquement, d'enlever d'un budget, car nous souhaitons effectuer les investissements proposés et nous allons les réaliser, maintenant ce sont les aléas des procédures et nous ne pouvons pas fixer exactement quand les investissements importants seront réalisés. Petite parenthèse concernant le Publicar, suite à une longue réflexion et par rapport à l'analyse que nous avons effectuée, nous sommes arrivés à la conclusion de supprimer le Publicar. Rappelons que nous avons doublé le bus urbain, donc vous pouvez voir, que nous avons aussi cette volonté d'avoir un service public de qualité. Un service public de qualité néanmoins avec des finances saines, et pour cela nous devons avoir des priorités également dans les frais de fonctionnement. Nous devons également limiter les augmentations. Je vois quelques chefs de service dans la salle, un travail est fait périodiquement pour les rendre attentifs que nous devons le moins possible augmenter notre personnel. Nous sommes une ville grandissante avec de nombreuses infrastructures, des parcs, des structures culturelles etc. Ce sont des éléments qui sont importants pour une qualité de vie, qui demandent une implication en personnel de commune et je crois que nos chefs de services sont attentifs et nous faisons réellement un effort de ce côté-là.

Monsieur Fracheboud l'a rappelé, il y a maintenant une augmentation de frais de fonctionnement liés à l'Etat. Nous estimons toujours que environ 70 % de nos frais de fonctionnement découlent direct ou indirectement d'ordres cantonaux.

Voilà Monsieur le Président, je crois que je ne vais pas plus rentrer dans les chiffres, vous les avez tous en tête, vous êtes tous rodés depuis 4 ans, et je reste à votre disposition le cas échéant en répondant à vos questions dans le cadre de l'analyse 2017.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Je salue l'arrivée de Monsieur Jean-Michel Truffer. Nous sommes maintenant 48. Nous allons passer maintenant au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Des abstentions ? Non plus.

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité des membres présents



Nous passons maintenant à l'étude de la planification financière 2017-2020 et du budget 2017. Nous allons étudier successivement le document de la planification financière, le message du Conseil Municipal, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le tableau des investissements et finalement les commentaires. A chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité. Pour que chaque personne puisse bien suivre les débats, je vous demanderais de citer systématiquement la page et le chiffre. Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois, la Municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant.

Enfin, nous aurons 3 votes. Je vous demanderai :

- 1) si vous adoptez le budget 2017 ;
- 2) de fixer le coefficient d'impôt ;
- 3) de fixer le taux d'indexation.

Nous voterons également sur le renouvellement du mandat de révision des comptes.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion de détail et je vous demande de prendre le document « Planification financière 2017-2020 ».

Inventaire des investissements
Pages 1 à 12.

Est-ce qu'il y a des questions sur l'inventaire des investissements ? Ce n'est pas le cas. Nous prenons maintenant le document du budget 2017.

Message du Conseil municipal au Conseil général
Pages 6 à 11

Pas de question.

Les résultats
Pages 13 à 17

Pas de question.

Avant de faire défiler les chapitres, lorsqu'il y aura des propositions d'amendements, je mettrai au vote d'abord la proposition émanant du Conseil général pour la confronter ensuite à celle de la Municipalité et celle ayant récolté le plus de voix sera retenue.

Nous commençons avec le

Pas de question. Nous arrivons sur

Le compte de fonctionnement

0 Administration générale

p 19, 20, 21



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Oui Monsieur Pencherek, page 21.

Intervention de M. Jeff Pencherk (EPM)

Page 21 compte no 023.318.05 Frais de poursuites.

Comment est réparti ce montant étant donné qu'une poursuite jusqu'à 10'000 francs coûte 70 francs ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Pencherek. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci. Monsieur Pencherek, effectivement nous nous calquons sur les tarifs du Canton et c'est tout simplement parce qu'il y a un nombre incommensurable de poursuites. Il n'y a pas que l'aspect impôts, mais toutes les taxes qui ne sont pas payées, et c'est vrai que je signe périodiquement des actes de défauts de bien, n'oublions pas que nous n'avons pas que des commandements de payer, mais parfois nous devons aller plus loin avec des procédures de mains levées. Il est important d'avoir cette rigueur au niveau des débiteurs. Il faut savoir que nous récupérons passablement d'argent. C'est dans cette voie que nous souhaitons poursuivre avec cet élément. Donc, nous voulons toujours avoir des frais de l'Office des poursuites et du Tribunal pour les procédures à mains levées, mais avec des résultats probants, je ne donnerai pas de chiffre précis, mais pour vous répondre clairement ce sont les montants que nous facturent les instances administratives et juridiques pour les frais de procédures.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président, nous poursuivons avec la page 22, 23

1 Sécurité publique

p 24, 25

Oui Monsieur Pencherek page 25.

Intervention de M. Jeff Pencherk (EPM)

Page 25 compte no 113.437.00 Produit des amendes

Comment justifier une hausse des amendes étant donné que les deux parkings souterrains du centre-ville sont devenus payants. Il n'y a plus d'amende ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Pencherek. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Monsieur Pencherek, vous n'êtes pas sans ignorer qu'il y a eu des travaux durant ces derniers 3-4 ans. Effectivement, la Municipalité a proposé de ne pas être aussi agressif que nous aurions dû l'être, pour avoir une certaine gestion ordonnée de notre domaine public. Néanmoins les travaux sont terminés, donc en 2017, nous allons



à nouveau effectuer un contrôle pointu afin que nous ayons à nouveau une gestion convenable de notre domaine public et cela passera par des amendes supplémentaires. Le Municipal en charge de la Police n'étant pas là, j'imagine que le montant budgétisé provient du fait qu'il a été demandé à la Municipalité de lever quelque peu le pied.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. A la page 25, une question de Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Merci Monsieur le Président. Ma question porte sur le compte 113.301.00 Traitement et 113.303.00 Charges sociales qui fait l'objet d'un commentaire à la page 121. Nous aurions voulu connaître le détail de ces montants, le commentaire étant plutôt général.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Effectivement, deux éléments par rapport à cette modification : nous sommes en périodes transitoires avec des départs à la retraite. Vous savez que dans le corps de Police, il y a une particularité lorsque nous prenons une personne à former notamment à Savatan, nous devons l'engager une année à l'avance. C'est pour cette raison qu'un poste se chevauche et c'est le cas pour 2017, puisqu'une personne partira à la retraite fin 2017 et que nous avons décidé de ne pas mettre le poste en postulation, mais d'engager un aspirant pour Savatan. Et, il y a un autre élément qui est une erreur de la part du Service et de la Municipalité par rapport au budget précédent. Il faut savoir que nous n'avions pas intégré les heures de piquet de nuit. C'est une erreur que nous avons inscrite au budget 2016, et la différence est de 150'000 francs. En d'autres termes, je vous demanderai d'augmenter le budget de 2016 de 150'000 francs et vous constaterez que nous sommes dans le tir en rajoutant de surcroît ce poste supplémentaire d'aspirant du poste de police.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président.

Nous étions à la page 25, 26, 27,

Monsieur Raboud page 27.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Compte no 140.316.00 Caserne pompiers location. Il avait été accepté en son temps les crédits ainsi que le déplacement de la caserne entre l'historique, désuète et amiantée et la nouvelle que, pour rappel, on retrouve du côté des Illettes. Cette solution qu'on nous annonçait provisoire et économique semble se transformer en une solution durable et dispendieuse. Avec le recul et quelques simples calculs, n'aurions-nous pas dû investir et acheter ces locaux ? Locaux qui, entre parenthèses et selon les dires de nombreux pompiers, semblent convenir fort bien.



Voilà en substance le constat que nous faisons de ce poste de coût. Pour ce qui de l'avenir, nous aimerions avoir des précisions, des délais, des chiffres et quelques certitudes au sujet de notre caserne du feu.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Raboud, la parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur Raboud, l'analyse avait été faite. Je me souviens avoir reçu avec Monsieur Guy Rouiller, la représentante des propriétaires du bâtiment où se trouve la caserne actuelle et où nous sommes locataires. Les propriétaires n'étaient pas fermés à la vente du bâtiment, mais souhaitaient un échange. Comme nous n'avions rien à proposer dans l'état dans l'artisanat, commerces ou industries. Nous sommes donc partis dans l'analyse et la volonté de créer une caserne commune avec la commune de Collombey-Muraz, nous sommes toujours sur ce dossier. Comme vous le savez, l'analyse a pris un certain temps, puisqu'il a fallu déterminer la parcelle, la plus adéquate, pour l'ensemble des interventions sur ces deux communes. Nous l'avons trouvé, et nous nous sommes mis d'accord avec les représentants de l'Etat dans ce qui touche à la sécurité et au feu.

Comme vous le savez, cette parcelle est cantonale, je n'ose pas dire que nous sommes à bout touchant, puisque nous négocions depuis un certain temps la vente de cette parcelle. Le principe de la vente est acquis, toutefois nous devons encore nous battre drastiquement et clairement pour avoir un prix correct. Il faut donc trouver un prix qui puisse convenir à la fois au vendeur et aux acquéreurs, j'espère que cela se décantera très rapidement pour qu'effectivement nous puissions avoir une caserne encore plus fonctionnelle. Un nombre important de nos pompiers ne souhaitaient pas aller aux Illettes et avec le recul se rendent compte qu'il y a de nombreux avantages. Néanmoins, nous sommes locataires et nous avons des coûts de location importants. La volonté est d'aller de l'avant et j'ose espérer que nous allons avoir de bonnes nouvelles en 2017.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président.

Nous étions à la	p 27, 28, 29,
2 Enseignement et Formation	p 30, 31, 32, 33, 34, 35,
3 Culture Loisirs et Culte	p 36, 37, 38, 39, 40,

Oui, Monsieur Raboud, page 40.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Lors du dernier Conseil, nous vous avons prévenu que nous allions intervenir sur le poste 320, Radio locale et participation. Rappelez-vous, nous étions intervenus afin de dire que nous trouvions inapproprié, pour ne pas dire scandaleux, qu'une radio subventionnée par la commune puisse se permettre de faire de la publicité pour des hyper-marchés localisés de l'autre côté de la frontière, chez nos amis français. Tout ça alors que nos petits commerces, notre centre-ville et finalement l'ensemble du secteur du commerce de détail suisse sont victimes du tourisme d'achat. Fort de ce constat, nous demandons à la Municipalité de transférer ce centre de coût dans



un « budget communication radio locale » que nous pourrions trouver au poste 830 « Animations, développement et tourisme ». Cette importante somme d'argent, deviendrait une sorte de « crédit publicitaire » pour la ville, ses artisans et commerçants ainsi que ses nombreuses animations. Cette dépense aujourd'hui sans contre-prestation se verrait donc grandement valorisée, cela dans un esprit constructif et profitable à toutes et tous ! Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui Monsieur Raboud. Effectivement, vous étiez intervenu la dernière fois à ce sujet. Il faut encore que je discute avec la Direction de Radio-Chablais pour connaître précisément l'application des différents sponsors publicitaires qui seraient outre notre région du Chablais. Je vous rappelle qu'il y a une convention avec les différentes communes impliquées dans le Chablais pour payer un montant de 5 francs par habitant. Ce montant devra passer à 4 francs depuis que la taxe sur les redevances a été acceptée par la population suisse. Radio-Chablais s'était engagé à faire un effort de ce côté-là. En 2017, nous allons vraisemblablement avoir une baisse de l'ordre de 1/5 par rapport à ce montant, mais nous n'avons pas eu le temps de l'intégrer dans le budget 2017. Je crois qu'il est important de rappeler que lorsque nous signons une convention qui implique l'ensemble des communes, on doit s'y tenir. Nous pouvons toujours rediscuter le cas échéant, si nous nous rendons compte, qu'effectivement leur apport financier d'ordres publicitaires pourrait porter atteinte à nos différents commerces et de prendre des décisions qui pourraient aller à l'encontre de la bonne marche de notre Radio locale. Nous n'en sommes pas là. Je vous propose de garder le statu quo et en tout cas je prends note de votre remarque et je vais aller aux renseignements auprès de la Direction de notre radio.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président.

Nous continuons avec la p 41, 42, 43, 44, 45,

Nous arrivons au compte :

4	Santé	p 46, 47,
5	Prévoyance sociale	p 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56,
6	Trafic	p 57, 58, 59

Oui, Monsieur Pencherek, page 59.

Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)

Page 59 compte no 621.427.01 et 621.427.02. Monsieur le Président, 60% de coulage selon vos dires, des barrières ont été alors posées dans les parkings souterrains, les abonnements ont passés de 90.-/mois à 120.-/mois comment se fait-il qu'il n'y ait pas de hausse prévue dans le budget ?



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Pencherek. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui, merci Monsieur le Président. Monsieur Pencherek, je crois qu'un budget reste un budget. Nous devons rester quelque peu précautionneux dans notre analyse. Il y a un grand avantage, c'est que vous avez pu vous en rendre compte, le X %, vous parlez de 60%, mais le pourcentage de coulage n'existe plus. Vous avez pu vous rendre compte que nos parkings sont totalement accessibles et c'est le grand avantage des barrières, De surcroit, l'augmentation de la tarification est en vigueur depuis 2016 déjà. Il n'y a donc pas de modifications de ce côté-là. J'ose espérer que vous avez raison et que ce qui a été mis en place, si j'ai bien compris contre votre approbation puisque vous avez plutôt l'air d'être contre ce système, mais que l'avenir nous démontrera que c'était une bonne chose. En pratique nous pouvons le dire qu'au niveau gestion du parking, il y a une forte augmentation, car si vous êtes des utilisateurs de nos parkings publics communaux vous avez pu constater que ces parkings sont aisément accessibles et quasiment toujours à disposition de notre population et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président nous poursuivons avec la page 60. Oui Madame Schutz.

Intervention de Mme Angelika Schütz (GP)

Ma question porte sur le compte 651, p.60, Entreprises de trafic local. Pourrait-on savoir si une solution de remplacement du bus Publicar a été trouvée ? En effet, lorsque nous avons posé cette même question en décembre 2015, le Municipal en charge, Monsieur Cottet, nous avait répondu que nous aurions probablement une solution en début d'année 2016. Si la réponse devait être négative, pourriez-vous nous en expliquer les raisons ? Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Schütz. La parole est à la Municipalité. Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Oui Madame Schütz. Je maintiens ce que je vous ai affirmé ici, sur le sujet. Je peux vous dire qu'à l'interne, puisque ça concerne plusieurs services, nous avons regardé pour déployer un système de bons de valeur à faire valoir sur les transports qui pourraient être simplement des transports taxis.

Le déploiement de ce système est relativement simple, la Municipalité avait estimé que le coût n'était pas énorme. Par contre ce qu'il y a de plus compliqué, c'est de déterminer qui sont les ayants-droits. Vous savez qu'il y a des gens qui sont au bénéfice de rentes, ces registres sont tenus notamment par le Service social et par le Contrôle des habitants, c'est un gros travail et en plus ces listes changent chaque mois, il faut donc les tenir à jour. Actuellement, je peux vous confirmer qu'il y a entre nos divers chefs de services, des échanges pour déployer cette solution



effectivement peut-être pas à la date que nous avons prévue il y a une année, mais nous allons toujours dans ce sens-là, c'est une solution pragmatique et simple et qui est facile à déployer.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal.

7 Environnement p 61
p 62, 63, 64, 65, 66,

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Page 66. Oui Madame Bezat.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Mon intervention concerne la rubrique 720.318.15, p. 66, incinération, facturation SATOM. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, Le commentaire de la page 148 mentionne que la taxe de prise en charge des déchets par la SATOM passera de 100 francs à 110 francs en 2017. Notre groupe aimerait savoir ce qui précisément justifie cette augmentation. En effet, si cet accroissement de taxe découle de travaux réalisés par la SATOM pour augmenter sa capacité de traitement des déchets, nous sommes inquiets. Sachant que l'introduction prochaine de la taxe au sac conduira à une diminution sensible des ordures, il ne faudrait pas que la SATOM soit obligée de prospecter des déchets pour rentabiliser ses investissements. Comment gérez-vous ce risque ? Pourrait-on obtenir des précisions concernant cette augmentation de plus de 10 % de la taxe d'incinération payée par les habitants de notre commune ? Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Bezat. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Municipal Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Oui Madame Bezat. Cette indexation a été prise par l'assemblée générale des actionnaires de la SATOM qui a eu lieu au début de l'été. Je ne pourrais pas vous dire exactement depuis quand ce prix de 100 francs à la tonne a été établi, mais cela fait plusieurs années. Aujourd'hui, avec ces 110 francs à la tonne, nous sommes encore, sauf erreur de ma part, l'usine d'incinération la moins chère à la tonne de Suisse. Nos voisins du Valais central sont à 160 francs, et je ne vous parle même pas de ce qui se passe à Lausanne ou sur la Riviera.

C'est une indexation qui n'a strictement rien à voir avec la mise en application future, de la taxe au sac ou la taxe poubelle. C'est plutôt la taxe du pollueur-payeur qui devrait induire une diminution des tonnages comme cela a été le cas pour tous ceux qui y sont passés à l'heure actuelle. Il n'y a pas de corrélation entre cette indexation et la future mise en place de cette taxe.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Cottet.



Nous poursuivons avec la	p 67, 68, 69,70, 71,
8 Economie publique	p 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78,
9 Finances et Impôts	p 79, 80, 81, 82, 83.

Nous avons terminé avec le compte de fonctionnement. Nous prenons maintenant le compte des investissements.

0 Administration générale	p 85, 86,
1 Sécurité publique	p 87, 88,
2 Enseignement et Formation	p 89, 90,
3 Culture, Loisirs et Culte	p 91, 92, 93.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Oui Mme Baillif-Métraiiller page 93.

Intervention de Mme Florence Baillif-Métraiiller (GP)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Mon intervention concerne la rubrique 342.501.09 p. 93, cour du collège av. de la Gare. Le commentaire p. 134 indique que le projet d'origine, soit la réfection de l'enrobé de la cour de cet immeuble scolaire, a été revu afin de créer une place conviviale, comprenant un éclairage, des grilles d'arbres, six bancs publics, le remplacement des pavés par des pierres de type « Petite Ceinture » ainsi que la réfection du mur d'enceinte et de la barrière du mur, ceci pour un budget complémentaire de 300'000 francs. Pourrait-on savoir à qui est destinée cette place conviviale, sachant d'une part, que la cour est interdite de fréquentation à toute heure du jour ou de la nuit par la population, selon le panneau de la police municipale figurant à l'entrée de la dite cour, et d'autre part, que des enfants âgés de 7 à 11 ans environ, qui ignorent vraisemblablement tout du mot « convivialité », ont d'autres attentes, après avoir passé plusieurs heures assis sur leur banc d'école, que de s'asseoir sur des bancs de la cour de récréation à 12'500 francs pièce pour admirer, en pleine journée, sous un nouvel éclairage, des pierres style « Petite Ceinture » qui n'améliorent en rien le confort d'usage d'un lieu destiné aux enfants. A cet égard, est-ce que ce projet a été fait en collaboration avec des spécialistes d'aménagements scolaires ? Nous souhaiterions également avoir des précisions sur la réfection du mur et de la barrière du mur devisés à 125'000 francs. A ce prix, s'agit-il d'un mur en pierres sèches ? Selon les réponses qui seront données, notre groupe propose de supprimer le crédit complémentaire jusqu'à présentation d'un projet cohérent avec sa destination et détaillé. Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Mme Baillif-Métraiiller. Je passe la parole sur le même point à Monsieur Cristina.

Intervention de M. Guy Cristina (EPM)

Sur le même point. Cour du collège Av. de la Gare p. 93 compte 342.501.09 et 342.661.09, p. 134 compte no 342.501.09 et 342.661.09.

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,
Ma question porte sur deux aspects du point évoqué plus haut. Premièrement il s'agit de la future forme de la cour du Vieux-Collège et, entre autres, du



remplacement des pavés par des pierres du type « Petite Ceinture ». Est-il vraiment nécessaire de retrouver ce matériau déjà largement présent en ville, dans un espace clos qui possède un caractère propre, sans dénaturer sa cohérence historique et d'autre part, qu'en est-il des grilles d'arbres et des bancs publics ? S'agit-il là également des mêmes modèles que sur la « Petite Ceinture », le cas échéant, la même question se poserait à leur sujet, à laquelle on pourrait ajouter une interrogation liée à la sécurité des usagers des bancs, en l'occurrence des enfants. D'autre part, nous sommes très étonnés de certains prix, en particulier celui des bancs qui paraissent luxueux, 6 bancs pour 75'000 francs, soit 12'500 francs le banc et celui de la réfection de la barrière du mur à 90'000 francs. En conclusion, et en estimant que le projet n'est pas judicieux en ce qui concerne certains de ces choix et qu'il doit ainsi être retravaillé sur sa forme et qu'il doit voir également son enveloppe financière réajustée, je demande qu'un amendement à son sujet soit voté. Je souhaite encore et que dans la mesure du possible, les études et réalisations des travaux soient confiées à des intervenants et des entreprises locales ou de proximité. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Cristina. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur Eric Borgeaud.

Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et Formation professionnelle

Merci Monsieur le Président. Je vais répondre à ces deux interpellations concernant la cour du collège de l'Av. de la Gare. En effet, l'année passée, nous avons un budget pour cette cour d'école, et lorsque nous nous sommes rencontrés pour mettre en place ce projet, nous avons clairement vu que les montants à disposition, n'étaient pas assez importants, si nous voulions faire un projet complet, global et qui donne satisfaction à tout le monde. C'était une rénovation sommaire de la place, puisqu'il y a eu des gros travaux, il y a une année ou deux, que le goudron avait bougé, que c'était un environnement assez vieillot, c'était un aménagement très court, très bref par rapport à cette cour d'école. Personnellement, je trouvais qu'il était dommage de mettre en cours des travaux sans aller au bout de la réflexion. Nous aurions juste fait un aménagement au niveau du goudron et que nous n'allions pas finir complètement cette place. J'ai demandé de suspendre les travaux, de réétudier les différents aménagements, et de revenir avec un budget plus global pour 2017, afin d'offrir à la population ainsi qu'aux enfants une cour d'école digne de ce nom. Les études ont été faites, il y a eu des contacts, il y a eu des devis. Bien entendu, cela reste aujourd'hui encore un budget. Nous avons dû anticiper car les travaux devraient se dérouler durant l'été. Nous sommes donc loin du démarrage des travaux. Nous avons fait des séances sur place, nous sommes en train de rassembler les montants pour essayer de tenir ce budget, et d'étudier les offres pour arriver à nos fins. En effet, ce sont des travaux qui paraissent assez simples, mais lorsque vous rénovez une barrière et que vous voulez que les choses soient faites correctement, je peux vous assurer que les budgets qui ont été mis en place avec les montants qui sont affichés, sont des montants absolument réalistes. Concernant le mur, nous ne voulions pas refaire une cour d'école en laissant ce mur complètement décrépi. Nous voulons aller jusqu'au bout de la démarche, car c'est une cour qui se trouve à proximité de la magnifique Av. de la Gare.



Ensuite, il y avait l'éclairage qui n'était pas prévu, c'est un magnifique bâtiment, et je trouvais qu'il était dommage au vu des travaux de ne pas mettre en valeur l'éclairage du bâtiment et du clocheton, afin d'avoir une vue magnifique sur ce bâtiment depuis l'Avenue de la Gare. Cela a également été réfléchi et je suis convaincu que c'est un espace qui doit inviter les personnes à rentrer dans cette cour, plutôt que de la laisser à moitié terminée. Au niveau global de la cour, nous allons redessiner les jeux, il y aura un recouvrement de goudron similaire à celui qui existe aujourd'hui, mais nous avons rapidement vu que les pavés et l'allée centrale étaient complètement inutilisables. Il n'était donc pas possible de réutiliser ces pavés trop vieux. Nous avons donc décidé de laisser les pavés le long du bâtiment, par contre, comme il y avait une certaine nostalgie, nous avons décidé de marquer ce côté un peu historique de l'allée par des pavés, je vous rassure, non semblables à ceux de l'Avenue de la Gare qui sont en granit, mais de marquer cette avenue « historique », de la laisser apparente et de garder les pavés uniquement le long du bâtiment. Nous avons trouvé que cela donnait une apparence conviviale pour cette cour d'école et pour que les enfants puissent jouer le mieux possible.

Si nous avons du tout repaver, cela aurait explosé les coûts, et cela n'aurait pas été très judicieux pour les jeux d'enfants dans la cour d'école, surtout qu'aujourd'hui, il y a passablement de plaintes avec l'eau, les gouilles, et avec la glace en hiver. Au niveau des bancs, effectivement, il y avait un projet de mettre les bancs en béton tout simple, autour des arbres et j'en prends la responsabilité, et je trouvais dommage que cela n'incitait pas les gens à venir s'asseoir dans la cour d'école, de lire un bouquin, d'attendre les enfants assis sur des bancs que l'on appelle des bancs avec un dossier, bien sûr que cela a un coût lorsque nous faisons des bancs autour des arbres, cela n'est pas les mêmes bancs de la Petite Ceinture. Ce sont des bancs, qui sont avec des dossiers en arrondi, c'est quelque chose de différent mais, il nous semblait normal d'aller au bout de la démarche. Nous avons fait une séance à ce sujet et effectivement ces bancs sont fabriqués sur mesure et je voulais que ces bancs incitent les gens à rentrer dans cette cour d'école.

Pour répondre à la question, lorsque cette cour d'école sera revue, les panneaux et la nomenclature de l'entrée de l'école seront également revus. Ces panneaux existants étaient prévus pour donner les aspects légaux et donner une certaine légalité au pouvoir de la police, mais nous voyons que cela ne donne pas satisfaction. Si nous invitons les gens à entrer dans cette cour d'école pour y passer un moment, ces panneaux ne sont plus d'actualité.

C'est vraiment une étude globale, les devis rentrent, c'est pour l'été prochain, ce sont des devis, nous allons tout faire pour rester dans ce montant-là. Les montants sont importants, j'en suis bien conscient, c'est une super cour d'école qui est à côté d'une superbe Avenue de la Gare et nous souhaitons mettre en valeur tout ce secteur. C'est pour cette raison que nous trouvons dommage de faire les travaux qu'à moitié, c'est pour cela que nous avons été jusqu'au bout de la démarche, afin que cette cour d'école invite à ce qu'on y rentre. Qu'il y ait un éclairage sympa le soir, que l'on éclaire aussi à côté de l'école lorsque les gens veulent passer.

Aujourd'hui, ça fait presque peur de passer à côté de cette école et cela est bien dommage, donc c'est pour cela qu'il y aura un éclairage dans les bancs, à côté de l'école pour inviter à traverser cette cour pour aller jusqu'au Crochetan et, à mon avis, je trouve que c'est un projet tout à fait cohérent et sympathique, et je vous invite à laisser ces montants au budget de l'année prochaine.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Conseiller municipal. Madame Baillif-Métraiiller, est-ce que vous maintenez votre proposition d'amendement ? Monsieur Cristina aussi ?

Intervention de Mme Florence Baillif-Métraiiller (GP)

Oui.

Intervention de M. Guy Cristina (EPM)

Oui.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Bien. Mesdames et Messieurs, nous avons une proposition d'amendement, nous allons donc voter. En premier lieu, nous allons voter sur la proposition de Madame Baillif-Métraiiller et celle de Monsieur Cristina qui est la même, de réduire ce montant de 595'000 francs au compte no 342.501.09, de réduire ce montant à 0 franc. Et ensuite nous voterons sur la proposition de la Municipalité de laisser cette rubrique à 595'000 francs.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition d'amendement de Madame Baillif-Métraiiller et de Monsieur Cristina de réduire cette rubrique no 342.501.09 à 0 franc, je vous demande de vous lever. Merci.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous soutenez la proposition de la Municipalité de maintenir cette rubrique no 342.501.09 à 595'000 francs je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

La proposition de Madame Baillif-Métraiiller et de Monsieur Cristina d'amender le poste no 342.501.09 à 0 franc est refusée par 14 voix contre 29 voix pour la proposition de la Municipalité. Il y a eu 3 abstentions.

Nous poursuivons avec la page 93. Oui Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Notre question, qui est une question écrite, porte sur le compte 341.503.00, p.93, Piscine couverte, réfections. Le montant de l'investissement pour ce compte se monte à 61'000 francs. Sachant que la piscine couverte du Reposieux coûte en entretien annuel, compte de fonctionnement 341.314.00, depuis 2011, environ 100'000 francs par année, et que depuis 2008, nous ne lisons plus aucun investissement dans les comptes, notre groupe se demande, si nous n'allons pas au-devant d'investissements plus importants ? En effet, la piscine du Reposieux date de 1972 et des travaux d'assainissement conséquents ont été faits en 2002-2003 pour environ 2'500'000 francs. Voilà donc plus de 10 ans ! Si la réponse devait être positive, notre groupe demande par cette question écrite que le Conseil Municipal de cette prochaine législature se positionne sur l'avenir de cette piscine et s'interroge à nouveau sur la construction ou non d'une piscine couverte et découverte sur un même lieu. Je vous remercie pour votre attention.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Franz. Monsieur le Président vous souhaitez prendre la parole ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui merci Monsieur le Président. Madame Franz, j'ai compris que c'est une question écrite et donc qu'il n'y avait pas de conséquence par rapport à ce budget proprement dit. Comme je l'ai déjà dit, nous sommes attentifs par rapport aux investissements futurs. Vous pouvez bien imaginer que dans nos priorités lorsque nous avons un outil somme toute magnifique, nous aimerions bien une piscine couverte et olympique à Monthey, mais enfin soyons raisonnables. Vous pensez bien qu'il n'est pas à l'ordre du jour de construire une nouvelle piscine couverte. Néanmoins, l'analyse doit toujours être faite, je rappellerai juste que ce sont des montants qui peuvent paraître importants concernant la patinoire c'est 700'000 francs par année, pour la piscine découverte, c'est environ 300'000 à 400'000 francs, nous pouvons continuer avec la médiathèque ainsi que d'autres structures, ce sont des structures publiques qui ont évidemment un coût. Ce qui est important, c'est de ne pas trop attendre avant de faire des investissements pour maintenir en état les structures. Mais dans tous les cas, nous n'avons pas de projet de construire une nouvelle piscine à côté du cycle d'orientation ou je ne sais où. Ce n'est pas quelque chose que nous avons projeté dans le plan quadriennal. Nous ferons l'analyse et le cas échéant, nous rectifierons si réellement, il y a des dépenses disproportionnées par rapport à la structure existante.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président.

Nous poursuivons avec la page 93, 94

Oui Monsieur Parvex page 94.

Intervention de M. Dominique Parvex (GP)

Compte 349.509.02 page 94 : Ma question concerne l'assainissement de la piscine découverte, étude : 280'000 francs. Le 3 novembre 2014, Monsieur Tornare nous avait présenté l'avant-projet de l'assainissement de la piscine découverte avec un planning étalé sur trois ans, dès sa fermeture à la fin de l'été 2016. Cet assainissement était dicté par une importante composante sécurité et le Conseil général avait alors alloué les crédits demandés. Ce printemps, la presse s'est fait l'écho de l'assemblée générale de l'Association de la piscine qui mentionnait des retards sur le planning prévu et l'étude d'un 4^{ème} projet. Comme nous constatons qu'effectivement aucun travaux n'ont débuté en ce début d'automne, voici ma question : qu'en est-il du projet présenté au Conseil Général en novembre 2014 ? Est-il caduc ? Y a-t-il vraiment un 4^{ème} projet d'assainissement ? S'il s'avère que nous avons bien un 4^{ème} projet et que les 280'000 francs mis au budget 2017 lui sont destinés, je peux d'ores et déjà vous dire que notre groupe demandera d'amender ce montant. En effet, le crédit d'étude a été alloué pour le projet présenté au Conseil Général en novembre 2014 et non pour un projet encore inconnu à ce jour. Je vous remercie pour votre réponse.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Parvex. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Conseiller Municipal Tornare.

Intervention de M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Services Industriels, Energies & Développement Durable

Merci Monsieur le Président. Merci Monsieur Parvex pour votre question. Non, il n'y a pas de 4^{ème} projet de la piscine. L'avant-projet qui vous a été présenté, c'est celui qui correspondra au projet final. Le travail, l'agenda, ainsi que le planning sont entre les mains de l'Association de la piscine. Cette dernière doit fournir un projet de détail ainsi qu'un cahier des charges précis, elle doit aussi fournir à la commune de Monthey un plan financier et doit aussi signer avec la commune de Monthey une convention pour fixer la gouvernance de l'investissement, mais également la gouvernance de l'exploitation future. Alors si vous avez un peu d'influence, je vous conseille vivement de vous rapprocher de l'Association de la piscine, et de leur demander d'accélérer un peu le tempo.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal Tornare. Monsieur Parvex, est-ce que vous maintenez votre projet d'amendement ?

Intervention de M. Dominique Parvex (GP)

Monsieur Tornare, vous nous assurez que c'est le même projet qui nous avait été présenté en 2014 ?

Intervention de M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Services Industriels, Energies & Développements Durables

Je confirme. Il y avait un montant global de 530'000 francs, sauf erreur de ma part, et une partie de ce montant avait été utilisée pour l'avant-projet qui nous avait été présenté, et le solde de ce montant est destiné à l'étude de détail, pour laquelle on attend toujours un agenda ainsi qu'un cahier des charges précis de la part de l'Association de la piscine.

Intervention de M. Dominique Parvex (GP)

Le budget global a quand même augmenté, il est de 330'000 francs pour le budget 2016 et il est de 280'000 francs pour le budget de cette année.

Intervention de M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Services Industriels, Energies & Développements Durables

Non le budget total ne change pas. Il y a eu une adaptation pour le budget car précisément, en 2017, il n'y aura pas grand-chose qui se fera au niveau de l'investissement total.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Tornare. Monsieur Parvex, vous maintenez votre proposition d'amendement ou vous le retirez ?



Intervention de M. Dominique Parvex (GP)

Je la retire.

Intervention de M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Services Industriels, Energies & Développements Durables

Le projet ne change pas, je peux vous l'assurer.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Oui Madame Franz, vous avez une question sur ce sujet ?

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Je m'excuse mais cette situation est inquiétante. Vous nous avez présenté un avant-projet dont les travaux devaient commencer en 2016. Il y avait un problème de sécurité. Nous avons encore cinq ans pour exploiter cette piscine, les travaux n'ont pas encore commencé. Quelle influence à le Conseil Municipal pour faire que ces travaux commencent ? Nous ne pouvons pas donner des sous comme cela. Peut-on retirer les sous ? Est-ce que cela ferait bouger les choses ?

Intervention de M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Services Industriels, Energies & Développements Durables

Non, nous faisons différemment. Nous ne donnons pas les sous tant que nous ne sommes pas sûrs que le projet soit solidement fixé. Nous ne voulons pas reproduire ici des éléments que vous-même avez déplorés, je parle notamment de l'installation d'une buvette au terrain de football et autre. La Municipalité se satisfait d'une chose, elle n'est pas pressée de prêter 10 millions ou plus à l'Association de la piscine, elle veut s'assurer que la sécurité soit respectée, pour cela elle fait en sorte que les travaux de fonctionnement soient faits, de manière à ce qu'il n'y ait pas de danger au niveau de la sécurité. En l'occurrence, c'est ce qui a été fait cette année.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Conseiller Municipal. Nous poursuivons avec

4	Santé	p 95,
5	Prévoyance sociale	p 96, 97,
6	Trafic	p 98

Oui Madame Desponds.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Mon intervention concerne la rubrique 620.501.53, page 98 – Giratoire Av. de France/Av. du Théâtre, aménagements. Le commentaire page 144 indique qu'il s'agit de réaménager la pastille centrale du giratoire par la mise en place d'une œuvre d'art et que le montant de 105'000 francs comprend l'entier des travaux, y compris le génie civil, l'éclairage et une éventuelle plantation. Pourrait-on avoir le détail de ces coûts ? Ce giratoire est-il définitif ? Un concours a-t-il été ou va-t-il être lancé pour offrir, notamment à de jeunes artistes l'occasion d'y participer ? Selon les réponses qui seront données, notre groupe se réserve la possibilité de ré-



intervenir afin de proposer la suppression partielle ou totale de ce montant. Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Desponds. La parole est à la Municipalité. Monsieur Gilles Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Madame Desponds, cet aménagement ne fait pas l'objet d'un concours, actuellement, il fait l'objet d'une étude de faisabilité. Comme vous le savez, nous sommes à cet endroit aussi sur la route cantonale, c'est un embranchement route cantonale et route communale entre la Rue du Fay et la rue principale de l'entrée de la ville. Actuellement, le Canton étudie d'une part les gabarits, vous avez peut-être remarqué qu'il y a des mesures de vitesse qui sont entreprises par notre police municipale sur demande du Canton, pour savoir à quelle vitesse les gens s'introduisent ou ressortent de ce giratoire.

Concernant votre deuxième question ; est-ce que l'emplacement de ce giratoire est définitif ? Vous avez aussi pu remarquer que le diamètre de cette pastille est nettement plus petit que tous les autres, en tout cas que les principaux giratoires que nous avons sur le territoire communal, et notamment sur les routes cantonales. Il est moins évident d'imaginer une implantation, que ce soit une œuvre d'art, que ce soit d'ordre végétal ou autre. Il y a des règles routières assez strictes sur le sujet sur ce que nous pouvons faire ou pas. Nous n'allons surtout pas aller à l'encontre des Ordonnances Fédérales et Cantonales en la matière, et cette étude se fait en étroite collaboration avec les services du Canton et ainsi qu'avec les mandataires qui ont participé et qui participent encore à la création et respectivement à l'aménagement. A savoir, qu'il y a eu tous les travaux de la Petite Ceinture. L'idée est d'avoir une intégration de ce giratoire, qui marque l'entrée de la ville, c'est un secteur extrêmement urbain avec la Médiathèque à l'arrière et nous voulons quelque chose de cohérent avec l'architecture et l'urbanisme de cette zone dans laquelle les automobilistes vont pénétrer.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal Cottet. Madame Desponds vous avez la parole.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Je vous avais demandé le détail des coûts. Je comprends bien qu'il y ait une étude de faisabilité, mais ça ne répond toujours pas à ma question de combien coûte l'aspect purement technique. Quelle est la part du Canton ? Nous avons déjà d'autres giratoires avec des œuvres d'art d'artistes connus et il en incombe à la Municipalité de soutenir d'autres artistes. Tant que nous n'avons pas le détail de ces coûts, il nous est difficile d'accepter le budget. Ce n'est pas un montant pour l'étude que nous avons ?

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Moi je n'ai pas non plus ici le détail des coûts. Ce que je peux vous dire, c'est que le Canton prend en charge une participation au prorata de la partie routière, comme ils l'ont fait pour la partie du côté des tennis. Il est clair que le Canton ne va



jamais entrer en matière pour une participation pour ce qui se trouverait sur la pastille de l'œuvre ou de l'aménagement. Je peux vous le dire que cela ne se fait nulle part en Valais. Une autre chose que je peux vous dire, c'est que l'œuvre qui est pressentie émanerait d'un artiste monthey-san. Ça c'est une certitude !

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Il n'y a donc pas de concours ?

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Non il n'y a pas de concours.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Alors notre groupe propose l'amendement de ces 105'000 francs si c'est en relation avec une œuvre d'art car nous souhaiterions qu'il y ait un concours et que tout le monde ait la possibilité de concourir pour ce genre de chose, si cela ne relève pas de l'aspect technique et de la sécurité.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Desponds.

Comme il y a une proposition d'amendement, nous allons donc voter. Nous allons d'abord voter sur la proposition d'amendement de Madame Desponds de réduire ce compte 620.501.53 de 105'000 francs à 0 franc, puis sur la proposition de la Municipalité de maintenir ce montant de 105'000 francs.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous soutenez l'amendement de Madame Desponds de réduire cette rubrique 620.501.53 de 105'000 francs à 0 franc, je vous demande de vous lever. Merci.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux si vous soutenez la proposition de la Municipalité de maintenir cette rubrique 620.501.53 à 105'000 francs, je vous demande de vous lever. Merci.

Y a-t-il des abstentions ? Merci.

Le résultat du vote est le suivant, la proposition de Madame Desponds, d'amender ce poste à 0 franc est refusée par 11 voix contre 28 voix pour la proposition de la Municipalité, il y a eu 7 abstentions.

Nous poursuivons avec la page 99. Oui Monsieur Cristina.

Intervention de M. Guy Cristina (EPM)

Compte no 621.503.05 Parking souterrain du Market et de sa rénovation p. 99.

Chers collègues,

Dans l'énumération des frais de remise en état, il n'est pas évoqué l'éventuelle mise aux normes parasismiques du bâtiment. Si les travaux entrepris touchent aux fondations de l'immeuble du Market, cette éventualité rentre-t-elle en ligne de compte et le cas échéant comment est-il prévu d'en assumer les frais ? Dans tous les cas, il est souhaitable qu'aucun frais supplémentaire dû à l'éventuelle mise en conformité, selon les normes sismiques, ne soit mis à la charge de la commune. Merci.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Christina. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey Président de la Municipalité

Oui Merci Monsieur le Président. Monsieur Cristina, vous avez tout à fait raison. Nous ne sommes actuellement pas du tout propriétaires d'un lot PPE ou quel qu'il soit dans ce bâtiment, donc les travaux de remise en état et de réaménagement vont être mis à l'enquête publique prochainement. L'ensemble des frais, y compris des travaux parasismiques seront pris en charge par les propriétaires actuels avec une planification au niveau de l'ensemble du bâtiment. En ce qui nous concerne, nous sommes toujours en train de négocier pour l'achat de la partie intéressante, c'est-à-dire le parking après les travaux du percement du passage entre le parking du Market et le parking du M-Central.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous poursuivons avec la page 99, 100. Oui Monsieur Oberholzer.

Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Mon intervention concerne la rubrique 622.503.02, page 100, atelier, transformation, avec un commentaire à la page 146. Nous avons donc à faire à un nouveau projet avec un montant de 300'000 francs inscrit au budget est présenté dans le crédit d'investissement à hauteur de 8'000'000 francs. Même si ce nouveau projet nous apparaît intéressant, il nous interpelle évidemment. Il arrive sur la table comme si de rien n'était. Avouez tout de même que 8'000'000 francs., ce n'est pas une peccadille ! A quoi correspond le montant de 300'000 francs inscrit au budget ? Pourrait-on avoir des informations complémentaires sur cet investissement ? A-t-il vraiment un caractère d'urgence ? Merci pour votre réponse.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Municipal Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Monsieur Oberholzer, deux éléments ont prévalu dans l'inscription tardive, je vous l'accorde, puisque cela ne figure pas dans la planification financière de ce gros morceau. Il y a deux éléments, nous sommes à peu près sûrs, que l'année prochaine, ni l'école, ni le home des Tilleuls, ni le terminal ne seront construits, cela est clair que ça décale des gros chiffres à des dates lointaines de 2 ou 3 ans.

La deuxième chose, vous le savez, nous avons réuni il y a maintenant un peu plus d'une année, les services techniques, c'est-à-dire tous les techniciens, les chefs de service, les gens qui s'occupent des chantiers de nos infrastructures et de notre voirie travaillent ensemble. C'est quelque chose que nous avons voulu avec mon collègue Jean-Marc Tornare. Aujourd'hui ces gens travaillent ensemble, et je crois que nous pouvons tous en mesurer l'efficacité, et c'est une logique implacable. Il y a cette opportunité aujourd'hui, de regrouper les équipes, le matériel, les infrastructures, la logistique, les locaux communs tels que les vestiaires, sanitaires et autres dans un même endroit. La commune est propriétaire depuis fort



longtemps de ces ex-halles Stesa. Pour les personnes qui ont visités ces halles, le volume est énorme et pourrait être mieux utilisé, et vous l'avez vu dans le commentaire l'opportunité de regrouper tout le monde, y compris nos bûcherons qui vous le savez sont du côté de Boefferrant. Cela donne du sens, et l'ensemble des services qui ont été consultés sont absolument favorables à cette démarche. Quelles sont les premières mesures qui ont été entreprises ? C'était de savoir si ces locaux étaient sains ? Si l'infrastructure existante pouvait être utilisée ? La réponse est oui. La charpente métallique et la structure ont un passé industriel, mais ont bien été étudiées à l'époque. Tous ces éléments porteurs de cette halle sont absolument sains et répondent déjà aux normes parasismiques. Il n'y aurait pas de renforcement à faire de ce côté-là. Par contre, ce qu'il faudrait changer, c'est l'emballage, d'une part parce qu'il y a de l'amiante comme vous avez pu le lire dans le commentaire et nous allons devoir réagir rapidement et, l'enveloppe thermique de ce bâtiment ne correspond plus aux normes actuelles. Il y aurait la possibilité, et c'est ce qui est prévu dans ce montant, c'est que ce bâtiment soit autonome, voire auto suffisant en énergie. Il est clair que c'est un endroit où il faut donner l'exemple. Il y a cette double opportunité et nécessité. En finalité, vous l'avez vu aussi et ce n'est pas anodin, cela permettrait de libérer des locaux à l'Av. du Simplon ou à Boeufferant où il y a une forte demande pour que des PME s'installent, pour que ces terrains puissent être mis à disposition d'un autre tissu industriel ou d'autres PME demandeuses en utilisant mieux les terrains et en les valorisant.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Nous poursuivons avec le compte

7 Environnement	p 101, 102, 103, 104,
8 Economie publique	p 105, 106, 107, 108,
9 Finances et Impôts	p 109

Il y a une proposition d'amendement de la Commission de Gestion. Monsieur le Rapporteur.

Intervention de M. Sylvain Défago, Rapporteur de la Commission de Gestion

Monsieur le Président, messieurs les Municipaux, chers collègues, effectivement il y a une proposition d'amendement de la COGEST à la page 109, compte 990.509.00 crédit à disposition ; de ramener ce montant à 300'000 francs, soit moins 100'000 francs. Selon les informations obtenues, ce compte sera dépassé en 2016 et cela se verra donc dans les prochains comptes qui seront traités en juin prochain. La COGEST est d'avis que ce compte ne doit pas être augmenté systématiquement en cas de dépassement du budget, notamment pour des raisons qui paraissent extraordinaires. De plus, il y a lieu de se référer à l'utilisation de ce compte les années précédentes comme expliqué dans le rapport. Merci donc de soutenir cette proposition.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Rapporteur de la Commission de Gestion. Monsieur le Président.



Intervention de M. Stéphane Coppey Président de la Municipalité

Oui, merci Monsieur le Président. Monsieur Défago, nous avons pris acte du souhait de la COGEST. Petit rappel, effectivement, ce n'est pas périodiquement ou chaque année que nous avons un dépassement. Cette année nous avons eu quelques investissements non prévus, mais urgents. Je citerais seulement le raccordement au chauffage à distance de la Maison du Cotterg.

Il faut savoir que le chauffage est lié avec l'ancienne Ecole de Commerce jouxtant ce bâtiment. Le Canton a décidé de faire les travaux et nous n'avions pas d'autre possibilité, nous étions quasiment obligés de suivre le trend et de nous raccorder à ce bâtiment, c'était un montant de l'ordre, sauf erreur de ma part, de 70'000 francs qui n'était pas budgétisé, c'était vous demander de nous laisser un petit peu de souplesse. Cela rejoint aussi la difficulté de réaliser l'ensemble des investissements projetés et lorsque nous nous rendons compte que ce n'est pas le cas, d'avoir une marge de manœuvre sur des petits montants.

J'ai rapidement consulté mes collègues de la Municipalité ici présents, nous prenons acte de la volonté de la COGEST, nous avons toujours la possibilité de revenir devant vous pour des crédits en cours d'exercice. De surcroit, je tiens à rappeler que dans les comptes 2016, nous avons quelque peu dépassé ce montant de 300'000 francs. J'ai toujours rendu attentif et informé la COGEST des dépassements importants que nous avons eus en cours d'année 2016. Nous avons toujours été très clairs et très ouverts par rapport aux situations. Nous devons parfois réagir dans l'urgence, mais nous prenons acte, et pour revenir à mes précédentes conclusions mes collègues m'ont confirmé que nous sommes d'accord avec la proposition de la COGEST de maintenir le montant de 300'000 francs au lieu de 400'000 francs.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Pour la forme, y a-t-il des oppositions à cette proposition d'amendement de la Commission de Gestion dans la salle ? C'est-à-dire de réduire ce crédit à disposition de 400'000 francs à 300'000 francs à la rubrique 990.509.00? Ce n'est pas le cas. Des abstentions. Ce n'est pas le cas.

Cet amendement est accepté à l'unanimité des membres présents.

Nous avons terminé avec le compte des investissements.

Nous prenons le tableau des investissements p 110 à 115

Est-ce qu'il y a une question ? Ce n'est pas le cas :

Nous prenons les commentaires page p 117 à 161

Pas de question. Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Nous passons maintenant au vote sur le budget 2017.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous vous opposez au budget 2017 et si vous refusez que le Conseil municipal contracte le cas échéant de nouveaux emprunts, je vous demande de vous lever. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

Le budget 2017 est donc approuvé à l'unanimité des membres présents.



Nous passons maintenant au vote sur le coefficient d'impôt. Le Conseil municipal et la Commission de Gestion proposent le taux de 1,20. Je sou mets cette proposition au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous refusez de fixer le coefficient d'impôt à 1,20, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

Le coefficient d'impôt est donc fixé à 1.20 à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant au vote sur le barème d'indexation. Le Conseil municipal et la Commission de Gestion proposent de maintenir ce barème d'indexation à 160.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous refusez de fixer ce barème d'indexation à 160, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

Le barème d'indexation est donc fixé à 160 à l'unanimité des membres présents.

Il nous reste encore un dernier vote. Comme nous sommes en fin de législature, nous devons également voter sur le mandat de révision des comptes, actuellement assumé par la fiduciaire FIDAG SA. La Municipalité nous propose de continuer à travailler avec cette fiduciaire.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous refusez de renouveler le mandat de révision des comptes à la fiduciaire FIDAG SA, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

Le mandat de révision des comptes est confié pour la prochaine législature à la fiduciaire FIDAG SA à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant au point 3 de l'ordre du jour

3. Réponse au postulat de Mme Laude-Camille Chanton portant sur l'amélioration des conditions de dépouillement pour les élections communales, cantonales et fédérales

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La Municipalité va répondre à ce postulat déposé par Madame Laude-Camille Chanton lors de la séance du Conseil général du 14 mars 2016 et développé en séance du 13 juin 2016. Il avait été accepté avec 42 oui et 2 abstentions. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs. Madame Chanton n'étant pas présente, et puisque vous avez toutes et tous reçu la réponse du Conseil Municipal à ce postulat, je vous propose d'en faire un résumé.

Le Conseil Municipal a pris acte lors de sa séance du 4 juillet 2016 du postulat.

Le postulat propose 2 variantes ; principalement qu'il faudrait adopter un dépouillement "anticipé" avec les votes par correspondance le samedi matin.

Et de surcroît, le postulat demande de revoir l'organisation du dépouillement en dotant les différents bureaux de moyens humains, administratifs, financiers et informatiques adéquats.

Avant de répondre à ces 2 propositions, il est important de rappeler la situation de manière objective des différents scrutins. Vous avez pu vous rendre compte à la lecture de ce document, que sur les 28 différents scrutins que nous avons eus durant les dernières années ; 14 votations fédérales, 4 votations cantonales, 5 élections cantonales, 1 élection fédérale, 4 élections communales, nous avons eu 26 sur 28 week-end sans problème. Nous avons été dans le trend habituel et au niveau des villes valaisannes de dimension identique à la nôtre.

Certes, nous avons eu deux cas, où nous avons eu quelques problèmes soit le Grand Conseil en mars 2013 et le Conseil National en octobre 2015, nous avons connu des retards, dus non pas à une organisation défectueuse, mais uniquement et spécifiquement à des erreurs découlant des difficultés du dépouillement à la proportionnelle intervenu lors de la 1ère phase qu'il a fallu à tout prix corriger avant de passer à la gestion de l'élection par ordinateur. Cette opération, dans les deux cas, a pris inmanquablement et indéniablement un certain temps. Il faut savoir que le dépouillement du Grand Conseil est un dépouillement de deux élections en une (députés et députés-suppléants), c'est une particularité du Valais, et ceci rend l'opération particulièrement ardue. Comme on le dit toujours « quand tout va bien, tout va bien », lorsqu'il y a un petit couac, cela a des conséquences plus importantes et cela a été le cas en 2013. Pour le Conseil National, le cumul rend obligatoirement un dépouillement plus compliqué en raison, d'une part, du nombre important de formations politiques qui concourent et, d'autre part, une prépondérance phénoménale des listes modifiées par rapport aux listes « compactes ». Pour répondre aux vœux du postulat, la première proposition ; soit un « dépouillement anticipé » avec les votes par correspondance, le samedi matin. Il y a lieu de rappeler que cette proposition n'est pas possible car elle est illégale. Le « dépouillement anticipé », voulu par la postulante, impliquerait que l'on trie les bulletins de vote, le samedi soit avant la fermeture des bureaux de vote. Vous pouvez bien imaginer que c'est tout simplement inconcevable et cela a été dit, illégal. Je vous renvoie à l'article 72 LcDP. En revanche, il est possible de procéder à un « dépouillement partiel », et c'est le cas, en vertu de l'article 73 de cette même loi, qui nous dit que « le dépouillement partiel » n'est pas un dépouillement anticipé. Le dépouillement partiel consiste à ouvrir les enveloppes de transmission, à vérifier la qualité d'électeur de l'expéditeur, à déposer sans ouvrir les enveloppes de vote dans l'urne correspondante et à inscrire les noms des citoyens ayant voté par correspondance ou par dépôt à la commune au registre des votants avec mention du mode de vote. Le droit cantonal n'autorise pas le dépouillement des bulletins de vote avant la clôture effective du scrutin. La commune de Monthey utilise, bien évidemment cette manière de procéder puisque vous le savez, le vendredi soir, nous dépouillons partiellement les votes par correspondance.



Pour la garantie d'une impartialité et du respect des règles et directives, cette opération est effectuée avec et par des « scrutateurs politiques », en plus d'employés communaux, cela a toujours été le cas et ça ne pose pas de problème. L'organisation actuelle pour le dépouillement des élections au système proportionnel est rôdée depuis plus de 20 ans et est ajustée constamment pour éviter les erreurs ou les inadvertances. Elle allie le dépouillement manuel des bulletins à la saisie des bulletins individuels modifiés et sans-entête à l'ordinateur. Le concours des scrutateurs politiques est nécessaire, car il permet d'avoir un contrôle et une supervision par les formations politiques, en plus des mandataires de parti. A ce jour, comme déjà dit et selon l'expérience, le dépouillement à la proportionnelle se déroule convenablement, sauf en cas d'erreurs manuelles commises en 1ère et 2ème phase par les scrutateurs politiques. Sur 20 dépouillements à la proportionnelle, seuls deux cas ont posé quelque retard dans la transmission des résultats, toujours les mêmes deux cas. En outre, pour la période 2013-2016, les deux dernières élections, soit du Conseil Municipal et du Conseil Général, ont été menées dans des délais fort louables, à savoir pour le Conseil Municipal : résultats connus et transmis à 17h00 et pour le Conseil Général : résultats connus et transmis également à 17h00. En général, le dépouillement du Conseil Général dure un peu plus longtemps. Cela a été le cas, vous avez pu vous en rendre compte à Sierre, cela a fait me semble-t-il l'objet d'un petit article dans le Nouvelliste, cela n'a pas fait grand bruit mais ils ont aussi eu un problème informatique et des conséquences que nous avons malheureusement connues, il y a quelques années.

En conclusion, le dépouillement, notamment celui des élections à la proportionnelle, ne peut intervenir avant la clôture des bureaux de vote, j'y reviendrai dans les propositions, mais actuellement en tous les cas, soit à partir de 12h00, le dimanche. De surcroît, les autres éventuelles améliorations possibles pourraient se trouver à la marge et pourraient se décliner ainsi et j'y viens : une commune comme Monthey doit ouvrir ses bureaux de vote durant 3 heures pendant le week-end, au regard de la loi cantonale sur les Droits Politiques dont une heure le samedi. On pourrait prévoir l'ouverture du bureau de vote de 9h00 à 11h00, au lieu de 10h00 à 12h00, cela se fait dans d'autres communes. Le dimanche matin, évidemment que l'on pourrait commencer le dépouillement à 11h00 et ainsi terminer et donner les résultats une heure avant. Une question d'organisation est nécessaire, non pas forcément dans le cadre de la commune, mais par rapport à nos concitoyennes et concitoyens qui se rendent le dimanche de 10h00 à 12h00 au bureau de vote. Je rappellerais qu'à peu près 3 à 4 % environ de votants se déplace pour l'ensemble du week-end du scrutin. Cela relativise quand même cette dernière heure, et nous aurions quand même deux heures d'ouverture le dimanche soit de 09h00 à 11h00, c'est donc une piste à creuser. Autre possibilité et cela le laisse entendre au niveau du postulat, on pourrait augmenter le nombre des scrutateurs politiques, avec le risque y relatif d'accroître le nombre d'erreurs. Toutefois, cette mesure nécessiterait de disposer d'une plus grande salle, affectée pour le dépouillement. Or, le bâtiment administratif n'en dispose pas de plus spacieuse, cette solution pourrait voir le jour seulement si un service communal se déplace et qu'une grande salle puisse y être aménagée. Je rappellerai que nous avons besoin d'un système informatique performant dans la même salle, donc tout est possible, mais cela aurait un coût supplémentaire et je crois qu'il faut garder à nouveau dans le cadre de notre analyse des budgets et des frais de fonctionnement, une certaine proportionnalité. Une mesure qui pourrait être activée



est du ressort des partis ou formations politiques. En effet, lors de la composition des membres du Bureau électoral I, II et III. Nous y venons bientôt car cela sera le cas au mois de janvier, les différents partis vont devoir mettre à disposition différentes personnes pour ces bureaux électoraux. Il faudra s'assurer que les personnes mandatées soient résistantes, consciencieuses et expérimentées. C'est le cas quasiment pour la totalité des personnes présentes, je vous rassure ! Un autre choix consisterait à composer, pour le dépouillement au système proportionnel les bureaux de scrutateurs, de manière mixte, soit en partie de scrutateurs politiques et en partie d'employés administratifs qui se trouvent dans leurs locaux déjà utilisés durant toute la semaine. Peut-être que là, nous pourrions trouver un petit avantage, quoique je le redis, en toute grande majorité, les membres des différents bureaux électoraux travaillent de manière extrêmement consciencieuse et professionnelle, et nous n'avons pas de problème de ce côté-là, et de manière générale, nous avons pu le constater en tout cas durant cette législature. Voilà Monsieur le Président, j'ai essayé de résumer la situation et je me dis que si on retrouve de tel postulat, c'est que nous avons passé une belle législature, intéressante et qu'il n'y a pas trop de problèmes fondamentaux dans cette ville et je ne peux que m'en réjouir.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. La parole est normalement donnée à Madame Chanton. Comme elle est excusée ce soir, je passe la parole à son Chef de groupe, Monsieur Nicolas Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Merci Monsieur le Président du Conseil général. Merci pour votre réponse Monsieur le Président de la Municipalité. Je vais donc me faire le porte-parole de Laude-Camille pour sa réponse.

La réponse de la Municipalité m'a quelque peu surprise, car je n'attendais pas à recevoir de celle-ci un historique et un exposé sur les modalités et les bases légales qui régissent le dépouillement des votations et élections. Document fort intéressant au demeurant, mais qui n'apporte aucune solution réalisable dans l'immédiat. J'étais, du reste, persuadée que ces normes légales étaient respectées et que le responsable administratif faisait son travail, en respectant comme à l'accoutumée les normes légales, mais j'attendais de la Municipalité des solutions réalisables et non un justificatif du mode de fonctionnement actuel. L'argumentaire développé sur 5 pages est, certes intéressant et devrait conforter la Municipalité, mais dans les faits, Monthey, avant le dépôt de mon postulat, était presque toujours la dernière commune valaisanne à rendre les résultats ! Bien évidemment, je comprends la complexité des divers dépouillements, mais les autres villes valaisannes arrivent à maîtriser ces difficultés et pourquoi pas Monthey, c'était le sens de mon intervention. Toutefois, au vu surtout des dernières élections, force m'est donnée de constater qu'une amélioration dans les délais de transmission des résultats a été observée et relevée. Je n'ose penser que ma modeste intervention y soit pour quelque chose ! Dès lors, je formule le vœu que la Municipalité saura donner aux responsables administratifs, politiques de la gestion des bureaux de vote les moyens souhaités et que Monthey arrêtera de se singulariser de cette façon sur le plan cantonal. En conclusion, je remercie la Municipalité, par son Président, qui a été sensible à cette question, qui se voulait non une critique, mais



plutôt un renforcement de la visibilité de la démocratie et de l'administration communale.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. Nous passons maintenant au point

4. Divers

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole est au Conseil général.

Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Ma question porte sur l'Hôpital du Valais, Conseil d'administration.

Dans le Conseil d'administration du Centre Hospitalier du Valais Romand, il n'y a pas de représentant du district de Monthey alors que nous avons l'Hôpital de Malévoz, site performant de la psychiatrie, 300 personnes y travaillent, et où bon nombre de patients sont en traitement chaque année (env. 1200). Je m'adresse à Monsieur le Président de la Municipalité, peut-on intervenir en haut-lieu pour faire corriger ce manquement ? Avec mes remerciements.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. La parole est toujours au Conseil Général. Oui Monsieur Calamo.

Intervention de Monsieur Joseph Calamo (PDC)

Juste une petite remarque avant mon intervention prévue. Ce soir, Monsieur Eric Borgeaud a été interpellé sur une question qui concerne les écoles primaires, il nous a dit que les panneaux aux entrées des cours allaient être modifiés. Je trouve qu'il y a un manque de pragmatisme, certaines incohérences et de bon sens.

Je vous donne un exemple concret, j'habite à côté de la gare CFF. Il m'arrive dans le cadre de ma vie associative d'aller à des réunions à la maison du monde alias la ferme à Vannay le soir, qu'est-ce que je fais lorsque j'y vais à pied ? Je traverse la cour du Nouveau Collège dans le sens de la diagonale, au retour je retraverse cette même cour, je fais de mal à personne, je marche discrètement, mais si je devais respecter à la lettre ce qui figure sur ces panneaux je ne serais pas autorisé à traverser la cour du Nouveau Collège à cette heure-là, et je devrais faire un détour. Je compte sur vous pour revoir tout ça ! Que l'on empêche les gens de commettre des déprédations c'est normal, mais il faut quand même prévoir des exceptions.

Mon intervention concerne les gorges de la Vièze et la nouvelle passerelle qui a été construite.

Messieurs les Présidents, Messieurs les municipaux, chers collègues,

Les promeneurs amoureux de la nature ont de quoi être très satisfaits, car après plusieurs années de fermeture, depuis l'automne dernier, le sentier le long des gorges de la Vièze a été ouvert au public, grâce à de nombreux travaux de réhabilitation et d'amélioration du tracé. Ces travaux, qui ne sont pas encore totalement terminés, ont concerné surtout le défrichage, la réparation d'anciens



ouvrages et la sécurisation du tracé. Devisés à environ 500'000 francs, ces travaux sont pour une très grande part financés par le fonds Eco Vièze qui a pour but de soutenir les projets de revitalisation écologique. Les communes de Monthey et Troistorrents se sont ainsi unies pour réhabiliter ce sentier et mettre en valeur le patrimoine naturel, historique et touristique des gorges de la Vièze, que j'ai eu énormément de plaisir à redécouvrir récemment et que je vous encourage à visiter. Le point le plus spectaculaire et innovant de ces travaux, c'est sans conteste la réalisation, le mois de septembre dernier, d'une passerelle métallique piétonne, d'une longueur de 90 mètres et d'une largeur de 80 centimètres, enjambant la rivière entre Vers-Ensier et Outre-Vièze, à une hauteur de 60 mètres au-dessus des gorges de la Vièze. C'est un très bel ouvrage que je vous encourage également à visiter. Entre les communes de Monthey et de Troistorrents, à part le pont du Diable et le pont du Pas à Troistorrents, il n'y avait jusqu'à présent aucune possibilité de traverser la Vièze et d'admirer ainsi ses gorges. A la base, l'utilité de cette nouvelle passerelle était donc aussi de relier Outre-Vièze, sur la commune de Monthey, à Vers-Ensier sur la commune de Troistorrents, deux localités distantes de moins d'un kilomètre à vol d'oiseau. Du reste, dans l'édition du mois de juin 2016 du journal communal « Monthey, ma Ville », on nous parlait d'un projet sensé permettre aux promeneurs d'accéder plus aisément à certains parcours ou d'avoir la possibilité de les prolonger, d'un projet censé permettre aux Choëlands d'atteindre les Cāvoués ou Bellevue sans passer par la plaine, mais aussi de rapprocher les itinéraires passant par Valerette des Chorgues ou des résidents de la rive gauche. Mais malheureusement, aujourd'hui, il n'en est rien. Non, il n'en est rien, car à ce jour, aucun passage piétonnier n'a pu être mis en place, car aucun droit de passage n'a été élaboré pour relier cette passerelle à Vers-Ensier, et j'ai bien peur que cette situation puisse perdurer encore longtemps. Du reste, tout récemment, sur le territoire de Troistorrents, au départ du Chemin des Lentillières, un panneau a été installé, pour rappeler aux promeneurs qu'il n'est possible d'emprunter la passerelle qu'en passant par la ville de Monthey ou en arrivant par Outre-Vièze. Et comme si la pose de ce panneau n'était pas suffisante, il y a carrément une barricade métallique qui a été construite, une horrible barricade qui ne semble pas être provisoire et qui sert à empêcher le passage entre la nouvelle passerelle et Vers-Ensier. Entre deux communes du Chablais valaisan qui ont toujours entretenu d'excellents rapports de voisinage, cette barrière m'apparaît comme le symbole fort d'un échec, d'une certaine vergogne. Bien que Madame Baillifard, propriétaire du chalet se trouvant juste en face de la passerelle, n'a jamais manifesté la moindre opposition, bien que les travaux de construction de cette passerelle ont été mis à l'enquête publique, approuvés par le conseil d'Etat et n'ont donné lieu à aucune opposition, bien que les autorités communales de Troistorrents sont évidemment favorables à ce passage piétonnier reliant Vers-Ensier au coteau de Choëx, il semble que cette situation ubuesque et profondément regrettable résulte d'une opposition d'un citoyen habitant un peu plus en amont, sur le territoire chorgue. J'aimerais savoir ce que la Municipalité peut nous dire par rapport à ce dossier, et si nous pouvons enfin espérer, à court terme, un déblocage de cette situation. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Calamo. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Puippe.



Intervention de M. David Puipe (PLR)

Monsieur le Président du Conseil Général, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je souhaite faire suite aux propos du Président du Conseil général, Monsieur Fabrice Thétaz, quant à la possible mise à disposition d'un nouvel Intranet pour notre assemblée lors de la prochaine législature. Ma question est la suivante : les données de l'actuel Intranet seront-elles migrées vers le nouvel outil ? Je pense, entre autres, aux éléments suivants ; courriels des Conseillers généraux réélus-dossiers du Conseil Général, dossiers des Commissions. Dans le cas où ces données venaient à ne pas être conservées, quelles mesures le service préconise-t-il afin que les Conseillers généraux puissent avoir accès à ces dites données ? Pour terminer, les Conseillers généraux de la législature 2017-2020 doivent-ils s'attendre à de nouvelles fonctionnalités avec ce nouvel outil ? Si oui, quelles sont-elles ? Je vous remercie pour vos réponses.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Puipe. La parole est toujours au Conseil général. Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans de nombreuses régions touristiques, nous constatons que les relais d'autoroute sont de véritables vitrines touristiques et culinaires de leur région. Ceci permet aux automobilistes de pouvoir goûter à certaines spécialités qui pourront leur donner envie de découvrir la région, je cite le restoroute de la Gruyère et également celui du relais du Grand-Saint-Bernard comme exemple. Dans ce contexte, quelle ne fut pas ma déception en apprenant, il y a quelques jours, que notre restoroute du Chablais ouvrirait prochainement un fast-food ? Est-ce que cela est vrai ? Et quels responsables régionaux ont été consultés ? Ont-ils fait un préavis et comment faire en sorte de revenir en arrière sachant que les adjudicataires bénéficieraient de ce droit pendant 40 ans ?

Ma deuxième question. Les travaux de gros œuvres au centre-ville étant globalement terminés, je me fais la porte-parole de plusieurs montheysans pour savoir quand, tout ou une partie du parking situé derrière le petit-Théâtre de la Vièze sera rendu aux citoyens ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Multone. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (EPM)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

J'ai une simple question, nous avons la chance ce soir, de pouvoir siéger au théâtre du Crochetan et je voulais savoir, s'il est envisageable pour la prochaine législature de prendre pour habitude de venir dans ces locaux qui sont plus lumineux, plus accueillants, et plus chaleureux ?



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Aviolat. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Pencherek.

Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Au 21^{ème} siècle, monde de paiement plastique, parmi nos nouvelles caisses pour les parkings à barrières, certaines sont équipées avec MyPlus, d'autres avec des cartes de crédits/débites, est-il possible soit de les équiper avec les deux systèmes, soit d'indiquer l'emplacement de la caisse qui permet de payer avec l'autre système, et surtout d'indiquer celle avec les cartes de crédit, est-il prévu d'équiper la caisse sous l'escalier de l'AOMC d'un système de carte de crédit ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Pencherek. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Mani.

Intervention de M. Jean-Bernard Mani (PLR)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, estimés collègues,
Ma question concerne les cartes journalières communales qui permettent de voyager sur le réseau CFF. Nous en avons 4 à disposition, elles ont passé à 43 francs la carte. Sachant qu'un jeu de cartes de 365 jours coûte 14'000 francs, c'est grosso modo un montant de 4 francs 65 de bénéfice. Sachant que toutes les cartes ne sont pas utilisées, pouvez-vous me dire si ce service est rentable ? Ou s'il y a beaucoup de personnes qui n'ont pas accès à ces cartes parce que la commune n'en a pas assez ? Notre commune pourrait en avoir jusqu'à 10 selon le règlement des CFF. Merci pour votre réponse.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Mani. La parole est toujours au Conseil Général. Madame Bezat.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, chers collègues, Nous les côtoyons, souvent sans réellement les voir. Leur présence structure nos espaces urbains, les embellis, leur donne du charme. En été, nous apprécions assurément de plus en plus leur ombre. Et pourtant. Depuis quelques années, plus d'une douzaine d'arbres remarquables, parfois extrêmement rares ou même centenaires, ont fait les frais de notre urbanisation. De nombreuses communes, dans d'autres cantons, ont élaboré un règlement de protection des arbres basé sur un catalogue détaillé. En Valais, la Ville de Sion a entrepris une telle démarche. Après avoir procédé au relevé photographique et à la géolocalisation de tous les arbres d'une certaine importance répertoriés sur le territoire de la commune, la ville se penche maintenant sur le règlement proprement dit. A l'occasion de ce qui est pour moi mon dernier Conseil Général, j'aimerais déposer une motion pour demander à notre commune d'élaborer un tel règlement. Ce sera bien sûr mon collègue cosignataire ou un autre membre de notre groupe qui aura l'occasion de développer cette motion lors de la prochaine législature. Je vous remercie.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Mme Bezat. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Nicolas Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, chers collègues,
Je voulais au nom du groupe PLR remercier chacun des membres du Conseil Général et du Conseil Municipal pour tout le travail accompli durant cette législature. Je voulais également féliciter les heureux nommés qui vont poursuivre leurs activités politiques pour les quatre prochaines années, plein succès à vous ! Et, je voulais surtout remercier le Bureau pour l'excellent travail accompli durant ces 4 dernières années.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je vais répondre aux différentes interventions, j'ose espérer être complet et que je puisse satisfaire les différents intervenants.

Monsieur Oberholzer, vous avez tout à fait raison. Je pense que nous devons nous battre pour avoir notre mot à dire d'une manière ou d'une autre, je pense que faire partie du Conseil d'administration, c'est une étape importante, voire essentielle dans le cadre de l'hôpital du Valais. Ce sont des discussions que nous avons au sein de la conférence des Présidents. Vous savez qu'à partir du 1^{er} janvier, nous changeons de Préfet et que c'est une mission que doit avoir notre Préfet pour sensibiliser les différents intervenants, afin que nous ayons une implication plus importante auprès de l'hôpital du Valais. Je prends note de votre remarque et je la partage, et je pense que nous devons aller dans ce sens. Ça va prendre du temps, vous savez qu'il y a passablement de changement au sein du Conseil d'administration. En général, il faut un départ pour que nous puissions postuler à un poste, mais, je prends note de votre remarque et je la partage d'ailleurs pleinement.

Monsieur Calamo, nous souhaitons revoir les entrées de cours d'écoles. Bien évidemment, cette cour du Vieux Collège qui est un lieu de vie et de passage au centre-ville. Concernant son entrée, Monsieur Borgeaud l'a pleinement décrit dans la volonté du Conseil Municipal de faire vivre cette cour, donc évidemment, nous souhaitons modifier l'accessibilité à ces différentes cours, une analyse complète va être refaite non seulement durant la dernière législature mais durant la prochaine année, liée au Vieux-Collège. Cela paraît effectivement important de modifier la situation, d'avoir un lieu de vie, c'est ce que nous avons mis en place à l'arrière du Théâtre, c'est à dire une utilisation complète des infrastructures jusqu'à une certaine heure. Ce qui permet à notre police Municipale d'intervenir, le cas échéant, s'il devait y avoir des déprédations ou des situations qui pourraient amener à certaines déprédations. Concernant les gorges de la Vièze, vous avez décrit de manière fantastique ce développement qui est mis en place, puisque la grande partie a été réalisée. Il manque effectivement une étape supplémentaire. Que faire



pour intervenir auprès du propriétaire récalcitrant ? Des discussions sont en cours et avancent entre la commune de Troistorrents, pour essayer de passer une convention avec le ou les propriétaires qui posent problème par rapport à la suite de ce passage. Nous ne pouvons pas intervenir sur cette commune, mais la commune de Troistorrents le fait de manière adéquate et fine. Je reste persuadé que l'année 2017 permettra de régler le problème et, à moyenne échéance de trouver une solution pour que cette belle réalisation et je tiens à le souligner, en présence notamment des services, puisse être pleinement utilisée selon sa fonction comme vous l'avez très bien décrit, un lieu de promenade de notre commune de Monthey sur la commune de Troistorrents.

Monsieur Puipe, concernant le nouveau système intranet. Les problèmes ont été réglés, cela a été dit en préambule par notre Président du Conseil général. Sachez que nous sommes en train d'étudier en accord avec le Bureau, une refonte de cet intranet, afin d'être un peu plus « sexy ». Soucieux de nos finances, nous avons mis en place quelque chose qui n'était pas extrêmement développé, pour un montant de 1500 francs si mes souvenirs sont bons. Le but était de savoir si vous alliez tous entrer dans l'ère informatique. Cela a été le cas. Pour la prochaine législature, nous allons mettre en place un système plus convivial, plus adapté à un réel Conseil général. Mais cela sera bien évidemment en accord avec le Bureau, notamment avec le Bureau actuel et surtout avec le prochain Bureau et le Président du Conseil général. Pourquoi ? Parce que nous sommes disposés à reprendre des éléments de cette législature sur le nouvel Intranet ou Intranet législature 2017-2020. Mais cela sera à la demande du Bureau et techniquement cela est tout à fait réalisable. Ce que vous avez à disposition maintenant, telle que l'adresse mail etc. devrait perdurer avec la nouvelle structure. S'il y a de nouvelles idées, notre service informatique fera le nécessaire pour le concrétiser.

Madame Multone, concernant les Relais d'autoroute. Je vous ai dit que nous avons peu d'influence sur Troistorrents, vous vous imaginez bien que de l'autre côté du Rhône, nous n'avons aucune influence. C'est une décision qui a été prise par le Conseil d'Etat Vaudois et l'ensemble de la région a reçu une lettre pour nous informer de la situation. Que faire pour régler le problème ? Je crois qu'à part aller manifester sous les fenêtres du Conseil d'Etat Vaudois, je ne vois pas réellement quelles possibilités nous avons. Il y a eu des discussions pour mettre en valeur les produits de la région et du terroir et la difficulté c'est que le Conseil d'Etat avait pris sa décision, que le contrat avait été signé et je crois malheureusement qu'il n'y a pas moyen de revenir en arrière sur cette décision.

Monsieur Aviolat, je prends note de votre remarque, effectivement cela se prête bien, au vu du nombre de personnes qui ont remis leur veste, chandail et différents habits pour se réchauffer, je ne suis pas sûr que ce soit plus chaleureux physiquement, mais en tout cas au niveau esthétique, je pense que c'est le cas. Nous allons regarder, il faut savoir qu'il y a une gestion importante de ce lieu, il y a eu sauf erreur de ma part, plus de 400 réservations du théâtre durant l'année. C'est un emplacement à Monthey qui est fortement sollicité, et il faut être sûr que nous puissions l'utiliser de manière claire et précise les 4, 5, ou 6 fois, que nous nous rencontrons au Conseil Général par année. Nous prenons note de votre remarque et le cas échéant une requête officielle pourrait intervenir avec le nouveau Bureau et nous aviserons la possibilité de concrétiser cette demande.



Monsieur Pencherek, concernant les lecteurs de cartes MyPlus, je vous rappelle que c'est une structure qui a été mise en place par Artcom en collaboration avec la commune et par Artcom. Il y a des négociations qui sont pendantes pour effectivement installer des nouvelles caisses vous parliez du M-Central au fond des escalators c'est ça ?

Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)

Non au Cotterg.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Au parking du Cotterg, il y en a une qui a été fixée mais qui ne fonctionne pas encore. Il y a des problèmes d'ordre technique que nous ne maîtrisons pas, puisque ce sont des négociations entre Artcom et le fournisseur, nous espérons que cela va se régler. Par contre ce qui est vrai, c'est que nous pouvons trouver une méthode pour signifier d'une manière plus claire, puisque nous souhaitons garder dans les différents parkings à la fois la possibilité de payer avec la carte MyPlus ou avec une carte de débit. A mon sens, c'est une possibilité à envisager d'avoir une information plus lisible, plus compréhensible, surtout si les deux caisses ne sont pas l'une à côté de l'autre. Bien évidemment, nous analyserons votre demande.

Monsieur Mani, concernant les cartes journalières. Il faut savoir que nous avons suivi votre volonté, puisque nous avons passé de 4 à 6 cartes journalières à Monthey. Il faut savoir aussi que les CFF ont augmenté le coût, raison pour laquelle nous avons effectivement porté le coût journalier pour nos concitoyennes et concitoyennes le coût de 40 francs à 45 francs. C'est un service qui se conclut annuellement par une certaine perte, que vous retrouvez dans les comptes annuels de notre commune. Néanmoins, nous essayons de mettre le plus possible à disposition de notre collectivité montheyenne. Cela fonctionne assez bien. Pour l'instant, nous sommes favorables au maintien de cette prestation, même s'il faut savoir que beaucoup de choses évoluent, que les gens commandent différemment leurs abonnements et leurs tickets avec des rabais effectués par les CFF, il y a quelques différences de côté-là. Mais pour vous dire, nous avons passé de 4 à 6 cartes journalières sur la commune de Monthey.

Madame Bezat, concernant votre motion, il sera effectivement donné suite à votre motion durant l'année 2017. Je rappellerais juste, car parfois, nous nous focalisons sur certains propos. Vous avez parlé d'une vingtaine d'arbres coupés. Nous en avons coupés 6 sur la Place du Marché, c'est dramatique, mais ces platanes vont être replantés, mais qui étaient surtout extrêmement dangereux puisque l'une des branches est tombée sur la terrasse d'un établissement public qui aurait pu avoir de graves conséquences. Je rappellerais également que nous venons de planter plus de 120 arbres à Monthey. Ces arbres vont prendre de l'ampleur, nous souhaiterions que ça aille plus vite, mais à un certain moment, il faut laisser faire la nature, et ces arbres seront magnifiques dans 20 ans. Dans 20 ans nous aurons une véritable forêt en pleine ville. Lorsque j'entends dire que cette ville est bétonnée, que nous coupons des arbres, je vous dis d'aller regarder sur Google Map, vous regardez les villes comme Monthey, Martigny, Sion. Vous prônez pour Sion pour un aménagement mais regardez la différence de verdure entre notre ville et les



différentes villes et je crois que vous avez tout de suite compris que nous sommes extrêmement sensibles et que le Service IME est extrêmement sensible à notre verdure. Je rappellerais également que nous avons déjà un plan directeur des espaces verts de la Ville et je crois que nous sommes quasiment la seule commune à avoir cet aménagement. Maintenant, s'il y a encore une possibilité d'améliorer cette situation, nous y répondrons dans le cadre de votre motion.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Monsieur le Président, il reste la deuxième question de Madame Multone, concernant le parking à l'arrière du théâtre de la Vièze.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui merci Monsieur le Président. Concernant le parking derrière le théâtre de la Vièze, j'aimerais rappeler que selon le plan directeur du centre-ville cette rue doit disparaître à moyen terme. Le but, c'est de redonner le bord de la Vièze aux piétons, et d'avoir une continuité par rapport à ce qui existe jusqu'au théâtre de la Vièze. Néanmoins, il a été accepté par le Conseil Municipal, qu'à brève échéance et pour un laps de temps à définir, mais que pour l'année prochaine cette route qui longe la Vièze perdurera ainsi que son parking. Sachez que dans les jours qui viennent, le parking sera remis à disposition de la population. On m'a garanti que cela serait le cas avant les fêtes de fin d'année, comme vous avez pu le remarquer, il y a encore quelques résidus de granit que IME doit déplacer, mais Monsieur Daniel Comte m'a confirmé que le message avait été transmis pour que nous puissions récupérer ce parking provisoirement selon notre plan directeur.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. La parole est au Conseil général. Est-ce que quelqu'un souhaite la prendre ? Oui Mme Bezat.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Je ne voudrais juste pas que nous restions sur un malentendu concernant ces malheureux arbres. Je suis ravie que la commune en plante, je suis bien consciente que nous avons un plan directeur, c'est formidable. Ce qui me chagrine un peu, c'est que lorsque nous regardons ce plan directeur des espaces verts, il y a certaines photos qui présentent des arbres, et il est dit dans la légende que ces arbres sont à préserver, alors que ces arbres ne sont déjà plus là. Dans la perspective d'un règlement, il ne s'agit pas de sauvegarder un brin d'herbe d'un faible diamètre, mais simplement des arbres remarquables de notre commune. Je suis contente de savoir, que dans 100 ans je vais peut-être pouvoir profiter des arbres que nous avons plantés cette année.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Bezat. Oui Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Monsieur le Président, je sais que nous arrivons bientôt à l'apéro et que vous êtes pressé, mais Monsieur Défago a fait une petite allusion à l'excellent travail qui a été réalisé durant cette législature et je tenais au nom du Conseil Municipal à vous remercier pour votre implication. Je crois que nous avons fait un excellent travail



durant cette dernière législature, grâce à vous, grâce aux commissions, nous parlons souvent de la COGEST qui est pleinement impliquée encore plus aujourd'hui dans le cadre du budget, mais je crois que l'ensemble des commissions, et je ne vais pas en citer une plus particulièrement, vous réalisez toutes et tous un travail pleinement apprécié par l'ensemble de la population. Je crois pouvoir me faire le porte-parole de la population même si vous en êtes les représentants. Voilà le message que je souhaitais faire passer !

Dans le cadre du souper de fin d'année des employés de la commune, je l'ai relevé et je peux dire qu'il fait bon vivre à Monthey, mais je crois que nous pouvons dire que grâce à la représentation de la population, c'est-à-dire à l'ensemble du Conseil général, il fait bon vivre à Monthey, et je reste persuadé que la prochaine législature permettra à la fois d'être efficace, quelque peu agressive ce qui ne gêne pas d'être constructif, surtout pour amener notre ville dans des conditions encore meilleures et encore plus colorées et vertes s'il le faut.

Merci à vous toutes et vous tous pour votre implication.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous arrivons au terme de cette dernière séance du Conseil général de la législature. Merci d'apporter toutes vos interventions écrites à notre Secrétaire et principalement les questions posées dans les divers.

Avant de lever cette séance, j'aimerais remercier sincèrement mes collègues du Bureau pour leur excellente collaboration au cours de ces quatre dernières années. J'ai eu un énorme plaisir à travailler avec vous Soraya, Christelle, Carla, Laetitia qui nous a quittés en 2015 mais qui est présente dans le public ce soir et Pierre-Marie. J'ai pu compter sur votre écoute, vos conseils et votre esprit de collégialité tout au long de la législature et je vous en suis reconnaissant.

Je voudrais également remercier l'ensemble de la Chancellerie pour sa collaboration avec un petit clin d'œil particulier à notre Secrétaire municipal, Monsieur Jean-Pierre Posse, qui nous a toujours donné de précieux conseils.

Je tiens également à adresser mes remerciements à l'ensemble des Conseillers municipaux, et tout particulièrement au Président de la Municipalité avec qui il a été possible de travailler en étroite collaboration tout au long de la législature.

Il me reste encore à vous remercier, vous chers collègues du Conseil général pour votre investissement et votre travail que ce soit en tant que Chef de groupe, Président ou membre d'une commission permanente ou ad hoc, ou encore lors de nos séances en plénum. Vous vous êtes engagés d'une manière ou d'une autre en faveur de notre Ville et je vous exprime également mes plus chaleureux remerciements.

Vous m'avez accordé votre confiance le 28 janvier 2013 en m'élisant à la Présidence du Conseil général du plus ancien Législatif communal valaisan. Vous m'avez permis de vivre une expérience humaine extraordinaire au cours de ces quatre dernières années et qui a marqué ma vie. J'espère avoir été digne de la confiance que vous m'avez témoignée. Je me suis impliqué avec toute la passion et l'engagement que vous me connaissez pour mener à bien mon mandat. J'ai laissé de côté mon étiquette partisane pour être le représentant de vous tous au cours de



cette législature, et me suis mis à votre service tout en restant, quand il le fallait, garant du bon fonctionnement des institutions.

Mesdames et Messieurs, ce fut un immense honneur d'avoir pu être votre Premier citoyen et c'est avec une profonde émotion que je termine mon mandat ce soir. Mon engagement au service de notre Ville se poursuivra pour la prochaine législature sous une nouvelle forme et je me réjouis déjà de cette nouvelle expérience.

Avant de lever cette séance, permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu'à l'ensemble de vos familles, de belles fêtes de fin d'année et une merveilleuse année 2017.

J'ai le plaisir d'inviter toutes les personnes présentes à partager un apéritif dînatoire afin de vous remercier pour votre travail au cours de ces quatre dernières années. Il est exactement 20h56, la dernière séance du Conseil général de la législature est levée.

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Fabrice Thétaz

Carla Gex-Udriot

Commission de gestion du Conseil Général de Monthey

Rapport sur le budget 2017 de la Commune de Monthey

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux,

1 Préambule

La Commission de gestion du Conseil Général de Monthey (COGEST) s'est réunie selon le tableau ci-dessous :

Membres	Groupe	14.11.2016	21.11.2016	28.11.2016
Christian Fracheboud, président	PLR	X	X	X
Sylvain Défago, rapporteur	PDC	X	X	X
Fabienne Rime	PLR	X	X	X
Fabrice Caillet-Bois, suppléant	GP	X	X	X
Antonio Dias Ribeiro	EPM	-	-	-
David Puipe, suppléant	PLR	X	X	X
Régine Zerweck, suppléante	PDC	X	X	X

Lors de sa première séance, la commission a pu bénéficier de la présence de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité et responsable de l'Administration Générale, Finances & Promotion et M. Gérald Gay-des-Combes, chef de service Finances et Gestion. Outre les réponses obtenues en direct lors de cette première séance, une quinzaine de questions a pu être posée par écrit aux différents services que nous remercions pour leur collaboration.

De manière globale, la COGEST salue le budget présenté par la Municipalité.

2 Chiffres clés

Le budget 2017 soumis au Conseil Général ressemble à celui de l'année précédente. Malgré les efforts entrepris, le déficit de fonctionnement atteint CHF 1'601'500.00. L'Ordonnance cantonale sur la gestion financière relative au 10 % d'amortissement est respectée avec des amortissements prévus d'un montant de CHF 12'821'000.00.

Les charges de fonctionnement globales sont en hausse de CHF 2'265'000.00 par rapport au budget précédent alors que les recettes augmentent également de CHF 2'748'700.00. Les augmentations de

charges se situent notamment au niveau de la sécurité publique avec une hausse globale des coûts de fonctionnement de CHF 807'500.00 et de la prévoyance sociale avec une hausse de CHF 308'500.00. A noter que pour la sécurité publique, le découvert moyen selon les comptes 2013, 2014 et 2015 était de CHF 4'631'182.00 et qu'il atteint CHF 5'758'900.00 au budget 2017.

Comme déjà mentionné dans les précédents budgets, la réforme de l'imposition des entreprises III impactera de manière négative les années futures, avec une perte de recettes fiscales estimée entre 2.5 et 4.5 millions pour notre commune. Dès lors, la bonne maîtrise des charges revêt d'une importance capitale pour les années futures.

La marge d'autofinancement a connu l'évolution suivante (en milliers) :

Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	Comptes 2012
11'219	10'055	14'682	11'465	10'438	12'919

Quant aux investissements, l'évolution suivante est constatée (en milliers) :

Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	Comptes 2012
21'132	19'955	13'381	18'324	15'916	17'686

A l'instar des années précédentes, des investissements importants sont planifiés. Néanmoins la COGEST constate que tous les investissements prévus ne peuvent pas être réalisés, ce qui semble encore se confirmer pour l'année 2016 selon les informations obtenues de la Municipalité. Si la COGEST peut admettre que des procédures ou recours retardent certains projets, elle demande néanmoins une meilleure planification de ceux-ci.

Planification financière

La COGEST a également pris note de la planification financière 2017-2020 sur laquelle le Conseil Général ne se prononce pas. Elle salue la remise de ce document qui permet d'avoir une bonne vision d'ensemble sur les prochaines années. Certains paramètres importants ont été pris en considération pour cette planification, soit :

- Réforme de l'imposition des entreprises III (baisse de 5 millions de rentrées fiscales),
- Augmentation des dépenses de fonctionnement de 1 % la première année à 1.5 % à la fin de la période de planification,
- Maintien des investissements nets budgétés à un haut niveau avec 82.9 millions réparti sur 4 ans.

Dès lors, la marge d'autofinancement projetée est de 5.5 millions pour 2019 et seulement 5.2 millions en 2020 avec une dette nette projetée de plus de 101 millions en 2020 (contre 51 en 2016). Il est évident que le rythme des investissements devra être revu ce qui implique une gestion encore plus stricte des dépenses de fonctionnement, une priorisation des investissements et de nouvelles sources de revenus.

3 Compte de fonctionnement

Voici quelques points qui ont été analysés par la COGEST :

Page 25, Police municipale, compte No 11

Comme déjà mentionné dans le présent rapport et lors de la lecture des comptes 2015, les charges de fonctionnement de la police municipale ont connu une hausse importante. Il ne s'agit pas d'une année extraordinaire mais ces coûts vont perdurer les prochaines années. La COGEST a pris note que la convention avec Collombey-Muraz prendra fin en 2018. Néanmoins, les prestations facturées sont apparemment déjà supérieures à la fourchette donnée par l'Etat du Valais (coût par policier), qui elle semble trop basse par rapport aux coûts effectifs réels. Dès lors, la prudence s'impose quant à une éventuelle augmentation des recettes liées à la participation des autres communes.

Page 60, Trafic, Développement des mobilités douces, compte No 629.318.04

Le contrat avec Publibike a bel et bien été dénoncé. Néanmoins des discussions sont en cours avec différents prestataires (dont Publibike). Malgré la probabilité importante qu'aucun contrat ne soit signé pour l'année à venir, le montant au budget a été maintenu. Une suppression de ce dernier aurait constitué un signal négatif à l'encontre de la mobilité douce.

4 Compte d'investissement

Page 100, dépôt services technique, transformation, compte No 622.503.02

Ce crédit important d'un total de CHF 8'000'000.00 est le seul à être soumis au référendum facultatif. La COGEST ne remet pas en cause ce projet et se réfère aux commentaires des comptes et des explications reçues par la Municipalité. Elle regrette néanmoins que cet investissement ne figurait pas dans la planification financière 2016-2019.

Page 107, Centrale solaire parking place d'Armes, compte No 881.501.10

Une hausse importante est constatée dans le coût de cet ouvrage de CHF 140'000.00 pour le porter à CHF 940'000.00. Celle-ci est due notamment à la nature du sous-sol qui impacte les coûts des travaux de génie civil pour les structures porteuses. Une analyse financière sur la rentabilité du projet a été remise à la COGEST.

Investissement du patrimoine financier (chapitre 3.2)

Concernant les différents achats de parcelles, la Municipalité a pu répondre de la pertinence des investissements effectués et que des négociations étaient toujours en cours afin de les concrétiser. Ceux-ci présentent un réel potentiel pour le développement futur de notre Ville ainsi que pour dynamiser notre tissu économique en maintenant un niveau d'emploi élevés dans notre cité.

Proposition d'amendement

A l'unanimité, les membres de la COGEST propose l'amendement suivant :

Page	990.509.00 Comptes	Montant	Commentaires
109	Crédit à disposition	- CHF 100'000.00	Il convient d'analyser l'utilisation de ce poste selon les comptes des années précédentes, soit une utilisation des crédits à disposition de : Comptes 2015 : CHF 185'100.00 (300k limite) Comptes 2014 : CHF 238'800.00 (300k limite) Comptes 2013 : CHF 35'000.00 (100k limite) Comptes 2012 : CHF 112'000.00 (100k limite) Selon les informations obtenues, le montant de CHF 300'000.00 sera dépassé pour l'année 2016. Néanmoins on peut constater que ces trois dernières années, la limite en vigueur a toujours pu être respectée. La COGEST est d'avis de maintenir ce montant CHF 300'000.00 car elle ne souhaite pas augmenter ce montant pour une année exceptionnelle et pour des raisons de rigueur dans la planification des investissements.

5 Divers : Administration générale et RH

Le 29 août 2016, une séance liée à l'administration générale et à la politique RH a été organisée à la demande de la COGEST suite à la lecture des comptes 2015. Celle-ci a pu bénéficier de la présence de M. Stéphane Coppey, président de la Municipalité et responsable de l'Administration Générale, Finances & Promotion et de Mme Fabienne Dousse, cheffe RH à la commune de Monthey. M. Fabrice Thétaz, président du Conseil Général, était également présent.

Les points principaux suivants ont été traités :

- Méthodologie d'engagement du personnel : un processus d'engagement est appliqué afin de recruter des collaborateurs compétents. A noter qu'à dossier équivalent, les candidatures internes sont privilégiées. De plus, deux entretiens sont réalisés pendant la période d'essai qui dure six mois.
- Management des performances : une évaluation annuelle est effectuée. Des objectifs sont fixés permettant de faire progresser chaque collaborateur dans son travail quotidien.
- Développement des compétences et formation continue : la Ville de Monthey est consciente de l'importance du recrutement du personnel et de la nécessité de garder des collaborateurs formés. Dès lors, l'accent est également mis sur le suivi de formation continue. Néanmoins une analyse précise est effectuée afin de déterminer le besoin de la Municipalité et un suivi de la formation est également effectué.
- Rémunération : la classification des fonctions a été présentée à la COGEST avec l'échelle de traitements. Le système de rémunération s'avère structuré et transparent. Une grille de critères est utilisée ; on y trouve notamment les compétences (formation, expérience...), la nature du travail et les responsabilités etc...
- Processus transversaux : il s'agit ici notamment de la sécurité et de la santé au travail. De plus, la Ville soutient l'engagement d'apprentis et de stagiaires, permettant l'intégration des jeunes dans le monde du travail, toujours en tenant compte des besoins réels de la Ville.

- Processus de soutien : l'administration bénéficie du service des ressources humaines qui conseille également la Municipalité dans les décisions prises en tenant compte du facteur humain. Le service RH informe et soutient donc le personnel. De plus, la gestion des ressources humaines bénéficie d'un support de gestion des données intégré.

Enfin l'organigramme de chaque service a été présenté à la COGEST. Nous remercions le service pour les efforts effectués à la demande de la Commission, notamment dans l'uniformisation des documents à disposition et pour la transparence relative aux informations fournies.

6 Conclusion

A l'unanimité des membres présents, la COGEST :

- accepte le présent rapport,
- invite le Conseil Général à accepter le budget tel que présenté avec l'amendement proposé,
- se prononce sur le maintien du coefficient d'impôts à 1.20 ainsi que du taux d'indexation à 160.

Christian Fracheboud
Président

Sylvain Défago
rapporteur